



ETUDES URBAINES ET DEPLACEMENT

SAINT LAURENT, HORIZON 2025

SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

PHASE 3

AVANT-PROJET

SOMMAIRE

Janvier 2017

Siège social

Parc d'activités Côte Rousse
180, rue du Genevois

73000 Chambéry
Tél. 09 80 34 81 16

Fax 09 85 34 81 16

Agence de Franche Comté

5, rue Delezay

39150 St-Laurent-en-Grandvaux
Tél. 03 84 41 57 30

contact@arter-agence.fr

www.arter-agence.fr



ARTEr

Urbanisme | Infrastructures | Mobilité

1 SCÉNARIO 7

SCÉNARIO : Améliorer les connexions au sein du bourg..... 8

Organisation des circulations 9

Mesures de modération de trafic 10

2 PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT 11

Plan général des aménagements..... 13

1. Rue de la Cour Denis / entrée Nord..... 14

Vue en plan..... 14

Le projet..... 15

Objectifs..... 15

Propositions d'aménagement..... 15

Coupe de principe | rue de la Croix Sopa..... 15

Coupe de principe | rue de la Cour Denis - rue des Roches 16

Vue en perspective depuis la rue de la Croix Sopa 17

2. Entrée Ouest / rue de la Grange Thival..... 18

Vue en plan..... 18

Le projet..... 19

Objectifs..... 19

Propositions d'aménagement..... 19

3. Montée des Saignes, rues Sébastopol et de la Grange Thival..... 20

Vue en plan..... 20

Le projet..... 21

Objectifs..... 21

Propositions d'aménagement..... 21

Coupe de principe | montée des Saignes 22

Coupe de principe | rue Sébastopol 22

4. Rue de la Grange Thival et montée de la Galène..... 24

Vue en plan..... 24

Le projet..... 25

Objectifs - Grange Thival..... 25

Aménagements proposés..... 25

Coupe de principe | rue de la Grange Thival..... 25

Le projet..... 26

Objectifs - Galène..... 26

Propositions d'aménagement..... 26

Coupe de principe montée de la Galère	26
5. Place de l'Église et jardins de la cure.....	28
Vue en plan	28
Le projet	29
<i>Objectifs</i>	29
<i>Aménagements proposés</i>	29
Coupe de principe rue Froide	29
Le projet	30
6. Rue de la Côte Pinay.....	32
Vue en plan	32
Vue en plan	32
Le projet	33
<i>Objectifs - Côte Pinay</i>	33
<i>Propositions d'aménagement</i>	33
Coupe de principe rue de la Côte Pinay	33
7. Parc du grand cèdre et place Neuve.....	34
Vue en plan	34
Le projet	35
<i>Objectifs</i>	35
<i>Propositions d'aménagement</i>	35
Vue en perspective Parc du grand cèdre	36
Coupe de principe place Neuve	37
Vue en perspective - place Neuve	38
8. Rues de Lyon, de la Cour Denis et place du Plâtre	40
Vue en plan	40
Le projet	41
<i>Objectifs</i>	41
<i>Propositions d'aménagement</i>	41
Coupe de principe rue de Lyon.....	41
Coupe de principe place du Plâtre	42
Vue en perspective place du Plâtre à court terme	43
Vue en perspective place du Plâtre à long terme	44
Coupes de principe rue de la Cour Denis.....	45
Bilan du stationnement	46

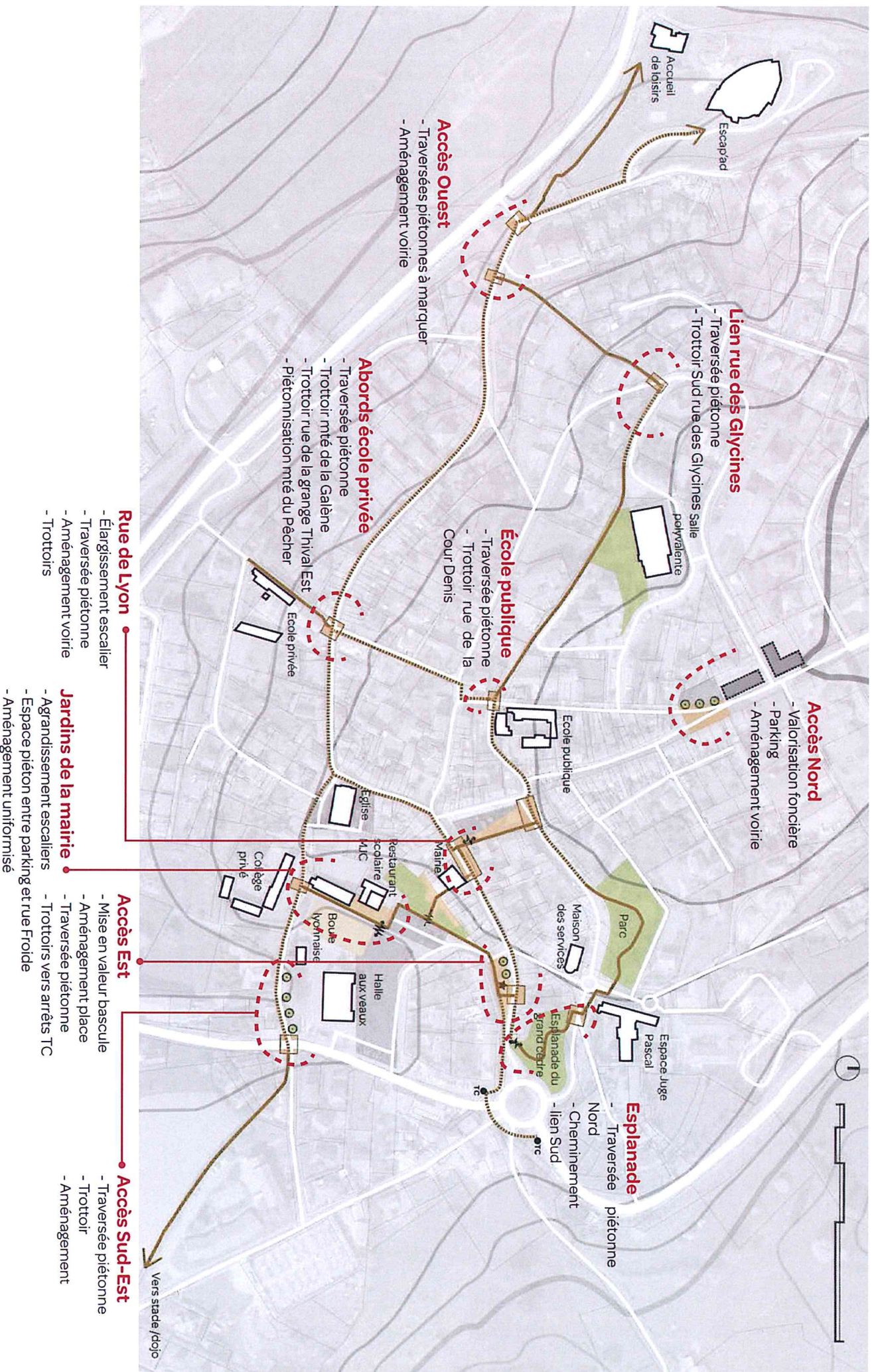
3 PHASAGE / CHIFFRAGE..... 47

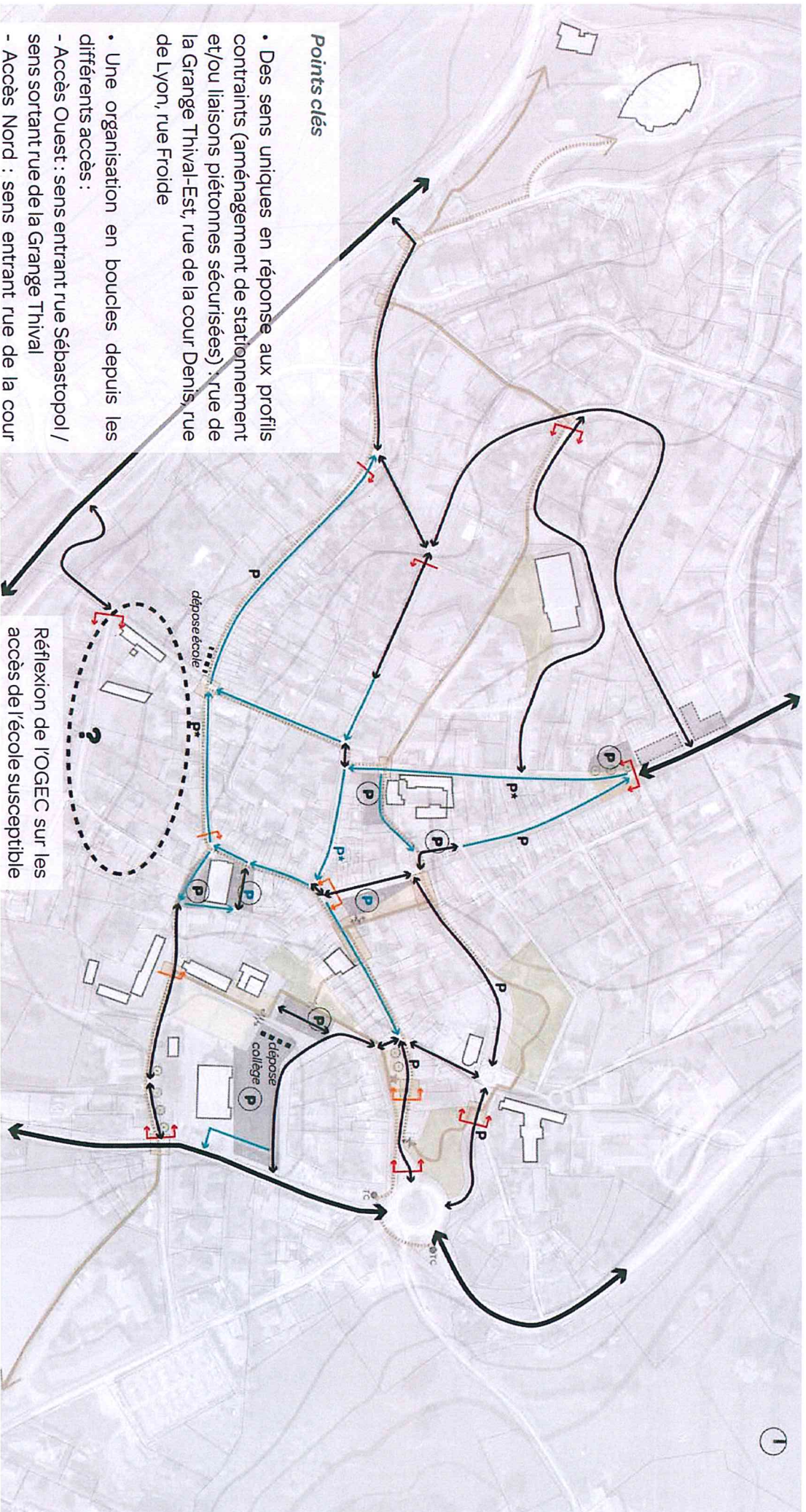
Phasage.....	48
Chiffrage.....	49
Phase 1.....	49
Phase 2.....	51
Phase 3.....	53
Phase 4.....	55
Phase en lien avec la ZI.....	57
Total.....	58



ARTER

1 SCÉNARIO





Points clés

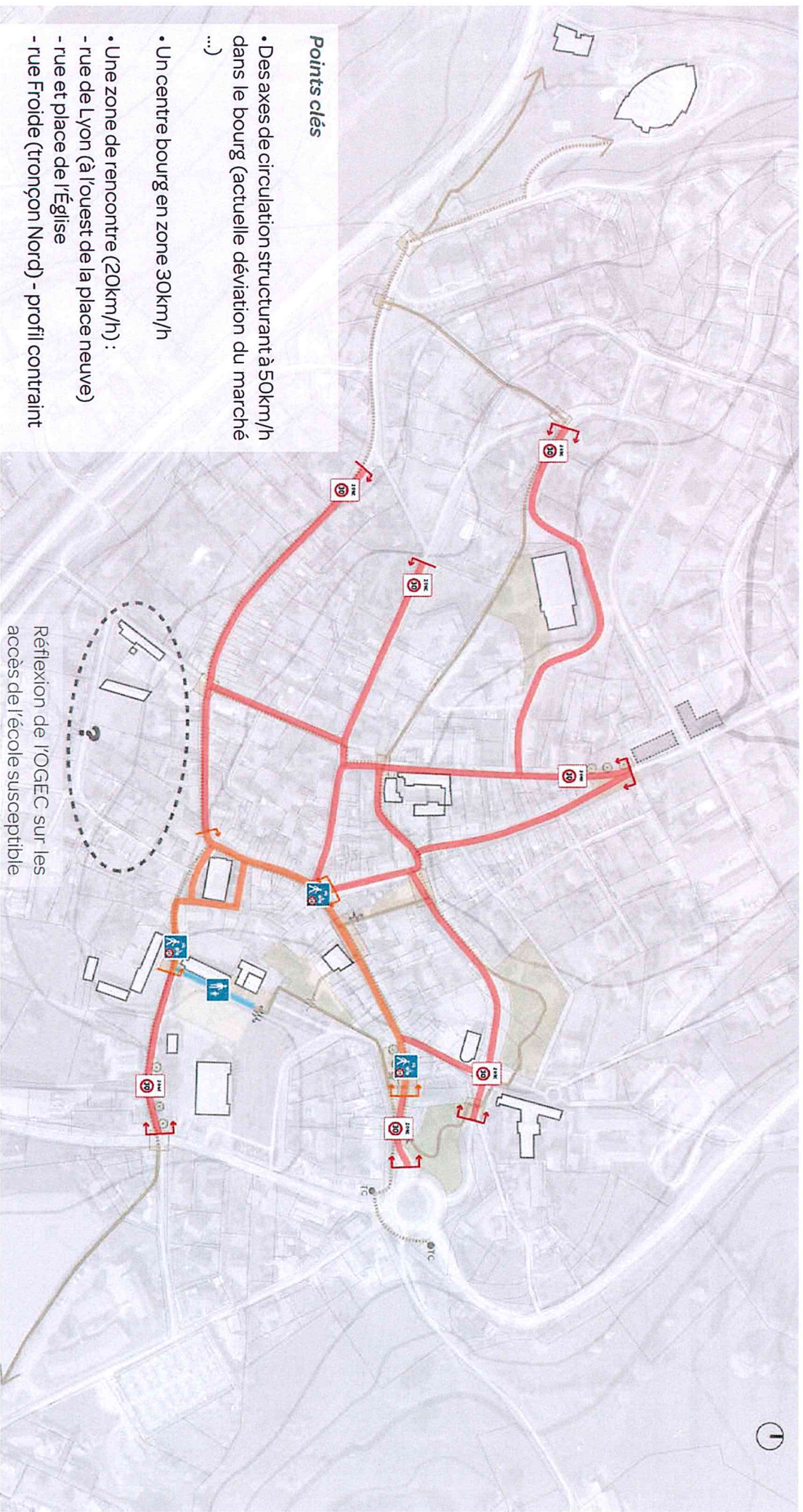
- Des sens uniques en réponse aux profils contraints (aménagement de stationnement et/ou liaisons piétonnes sécurisées) : rue de la Grange Thival-Est, rue de la cour Denis, rue de Lyon, rue Froide
- Une organisation en boucles depuis les différents accès :
 - Accès Ouest : sens entrant rue Sébastopol / sens sortant rue de la Grange Thival
 - Accès Nord : sens entrant rue de la cour Denis / sens sortant rue des Roches
 - Accès Est : sens entrant+sortant voie nouvelle / sens sortant rue de Lyon
 - Accès Sud-Est : sens entrant uniquement rue froide

Réflexion de l'OGEC sur les accès de l'école susceptible de remettre en question le sens de circulation

Légende
 ↔ Voie double-sens
 → Voie sens unique

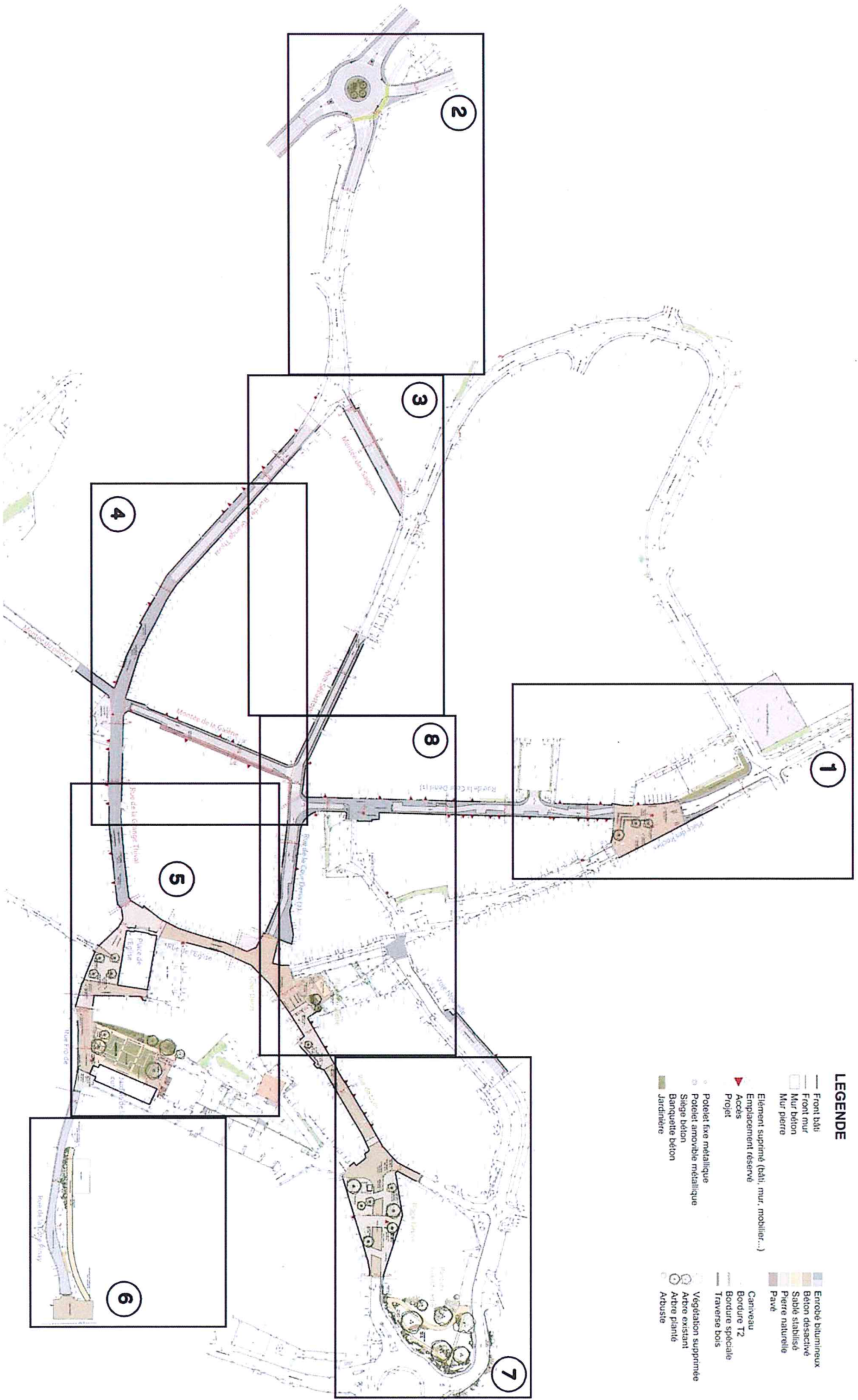
Ⓟ Parking / Parking zone bleue
 Ⓟ Stationnement sur voirie
 P+ Stationnement créé
 P* Dépose école / collège

Mesures de modération de trafic



2

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

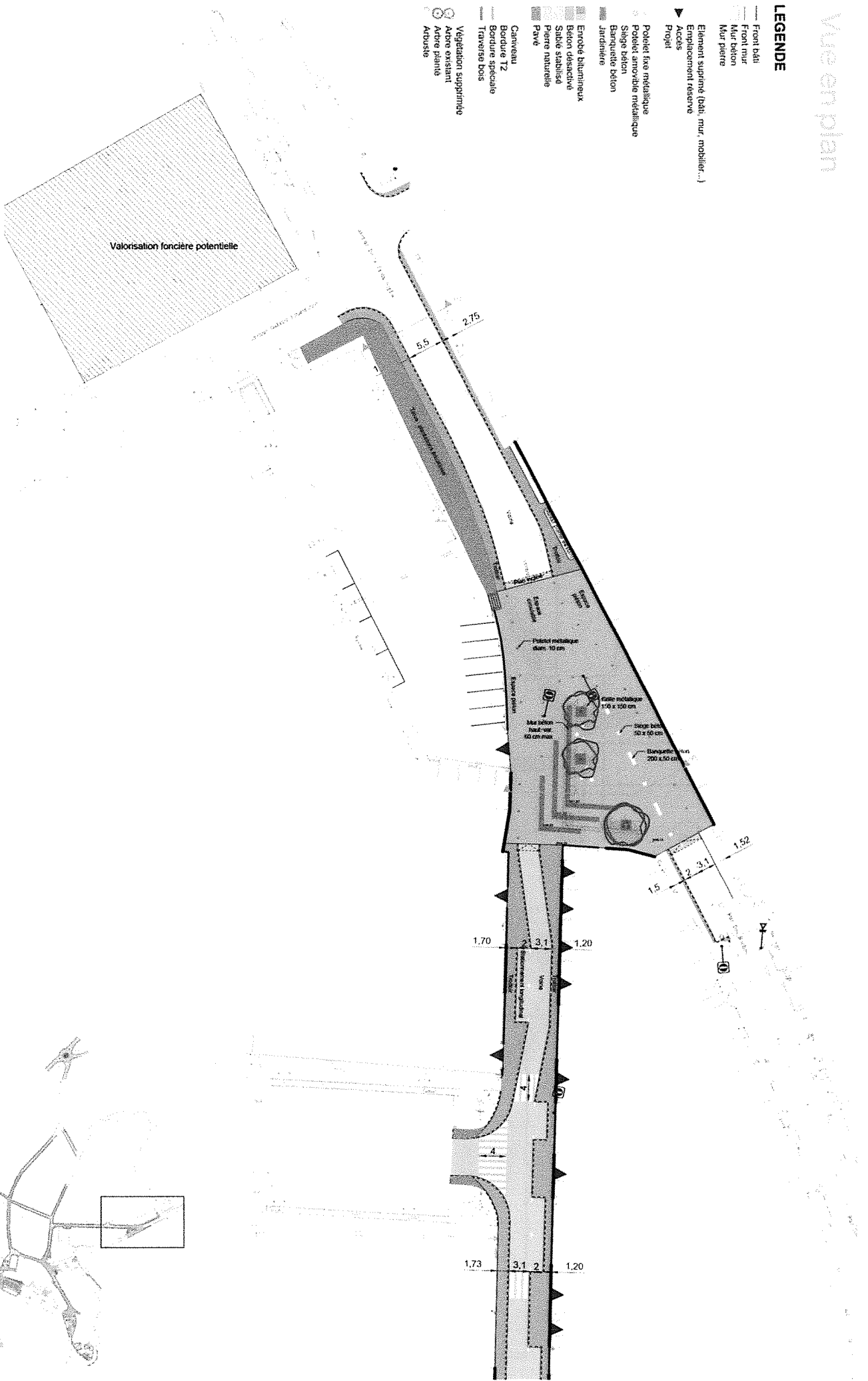


1. Rue de la Cour Denis / entrée Nord

Vue en plan

LEGENDE

- Front bâti
- Front mur
- Mur béton
- Mur pierre
- Élément suprême (bati, mur, mobilier...)
- Emplacement réserve
- Accès
- Projet
- Potelet fixe métallique
- Potelet amovible métallique
- Siège béton
- Banquette béton
- Jardinière
- Enrobé bitumineux
- Béton désactivé
- Sabte stabilisé
- Pierre naturelle
- Pavé
- Cantreux
- Bordure T2
- Bordure spéciale
- Traverse bois
- Végétation supprimée
- Arbre existant
- Arbre planté
- Arbuste



Le projet

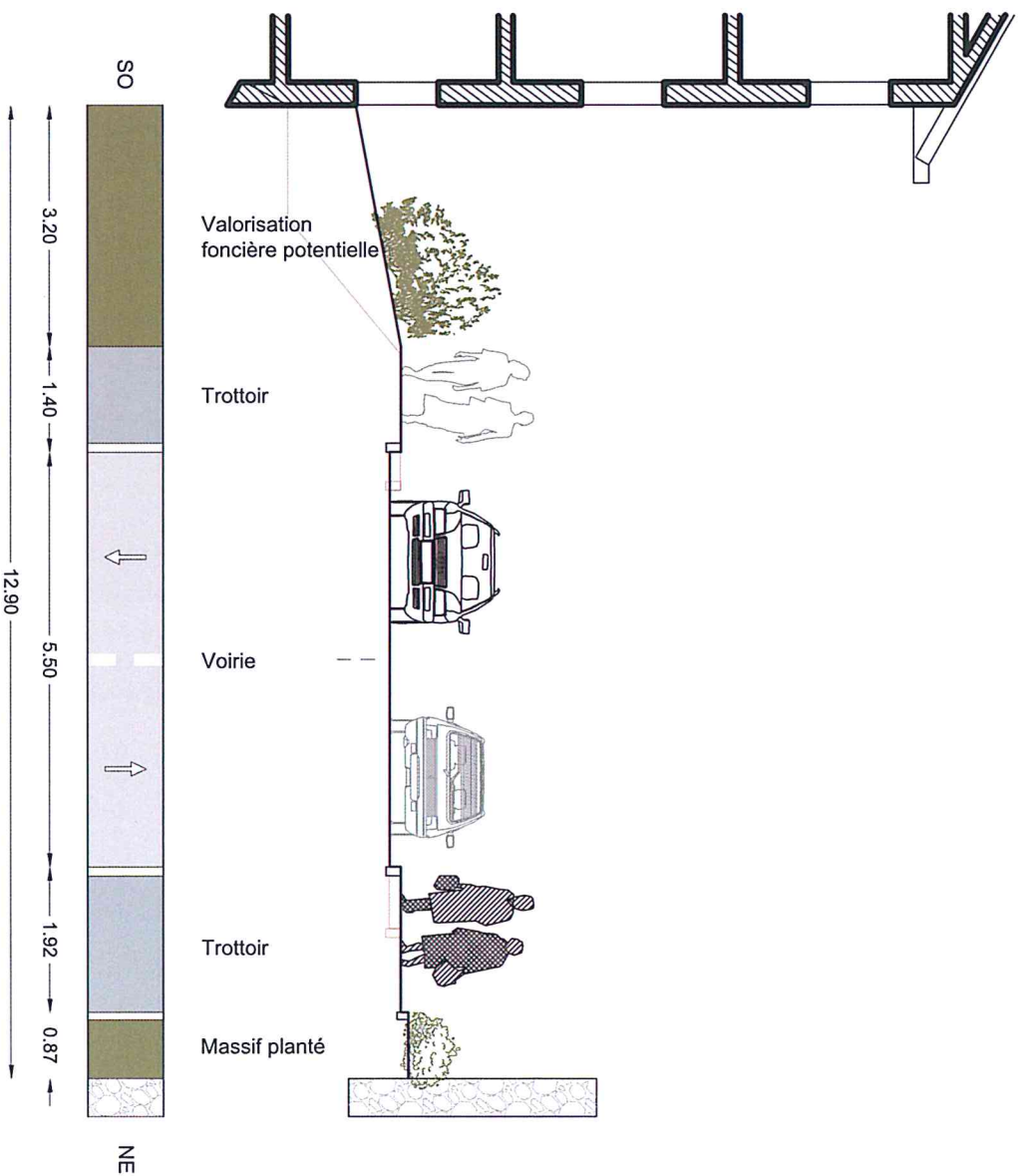
Coupe de principe | rue de la Croix Sopha

Objectifs

- Marquer l'entrée de ville
- Valoriser le foncier disponible
- Répondre à une demande de stationnement dans un secteur résidentiel

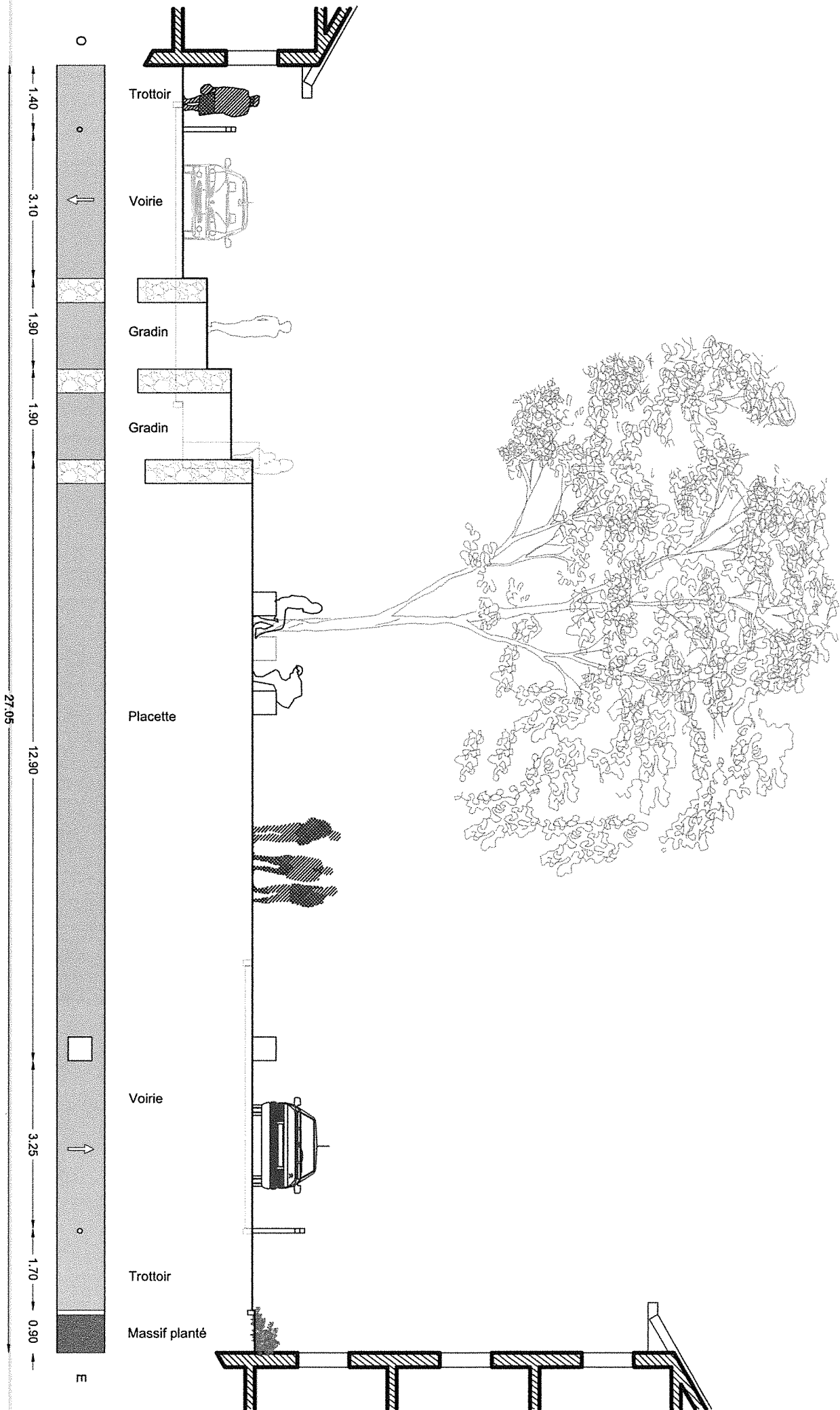
Propositions d'aménagement

- Profiter des parcelles libres pour la construction de logements permettant de tenir l'espace public par un front bâti plus présent et de créer un environnement plus urbain qu'actuellement. Cette valorisation foncière permet de réorganiser le parking actuel et de réaménager la voirie d'accès au centre-bourg de manière plus urbaine - cf coupe ci-contre
- Création d'un plateau réglementé en zone 30 afin de diminuer les vitesses pratiquées dans ce secteur résidentiel et occupé par une placette au cœur du carrefour de la rue des Roches et de la rue de la Cour Denis, et donc de sécuriser les traversées qui peuvent s'effectuer de manière confortable
- Réaménagement de la placette en un espace plus ouvert grâce à une succession de paliers d'une hauteur variable (maximum 60 cm), valorisant avec le principe du plateau traversant l'espace public en termes d'esthétique (revêtement homogène, petit patrimoine - croix,...) et d'usage (meilleure visibilité des usagers - piétons et automobilistes, décloisonnement de l'espace public,...) - cf coupe p.17 et perspective p.18
- Passage de la rue de la Cour Denis en sens unique descendant permettant à la fois des continuités piétonnes confortables et la création de places de stationnement

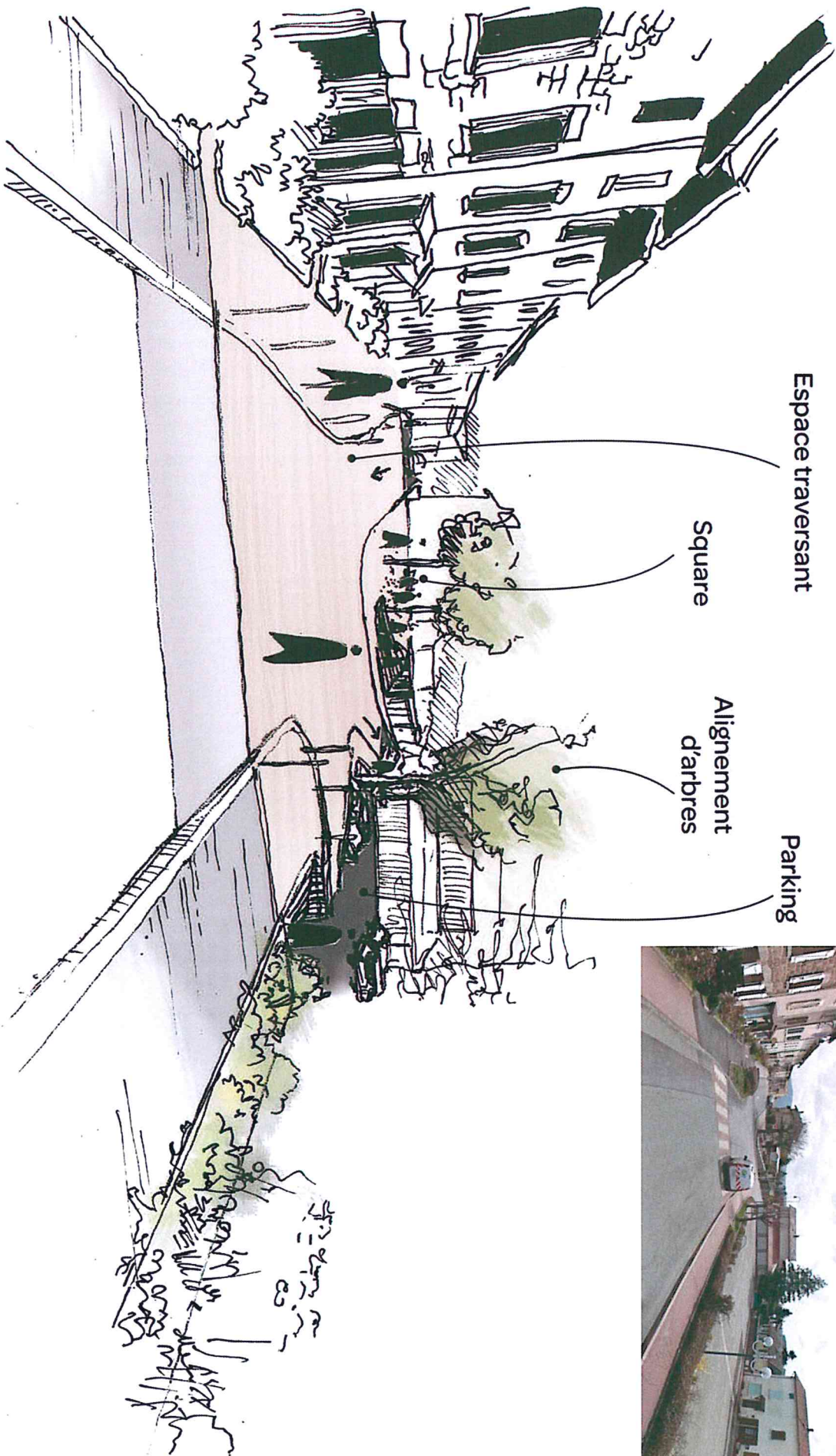


1. Rue de la Cour Denis / entrée Nord

Coupe de principe | rue de la Cour Denis - rue des Roches

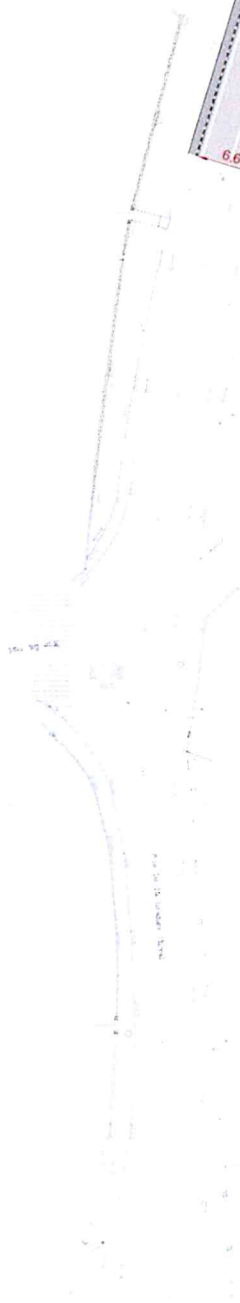


Vue en perspective depuis la rue de la Croix Sopha



2. Entrée Ouest / rue de la Grange Thival

Vue en plan



- LEGENDE**
- Front bâti
 - Front mur
 - Mur béton
 - Mur pierre
 - Élément supprimé (bâti, mur, mobilier...)
 - Emplacement réservé
 - ▲ Accès
 - Projet
 - Potelet fixe métallique
 - Potelet amovible métallique
 - Siège béton
 - Banquette béton
 - Jardinière
 - Enroble bitumineux
 - Béton décapivé
 - Sable stabilisé
 - Pierre naturelle
 - Pavé
 - Caniveau
 - Bordure T2
 - Bordure spéciale
 - Traverse bois
 - Végétation supprimée
 - Arbre existant
 - Arbre planté
 - Arbuste

Le projet

Objectifs

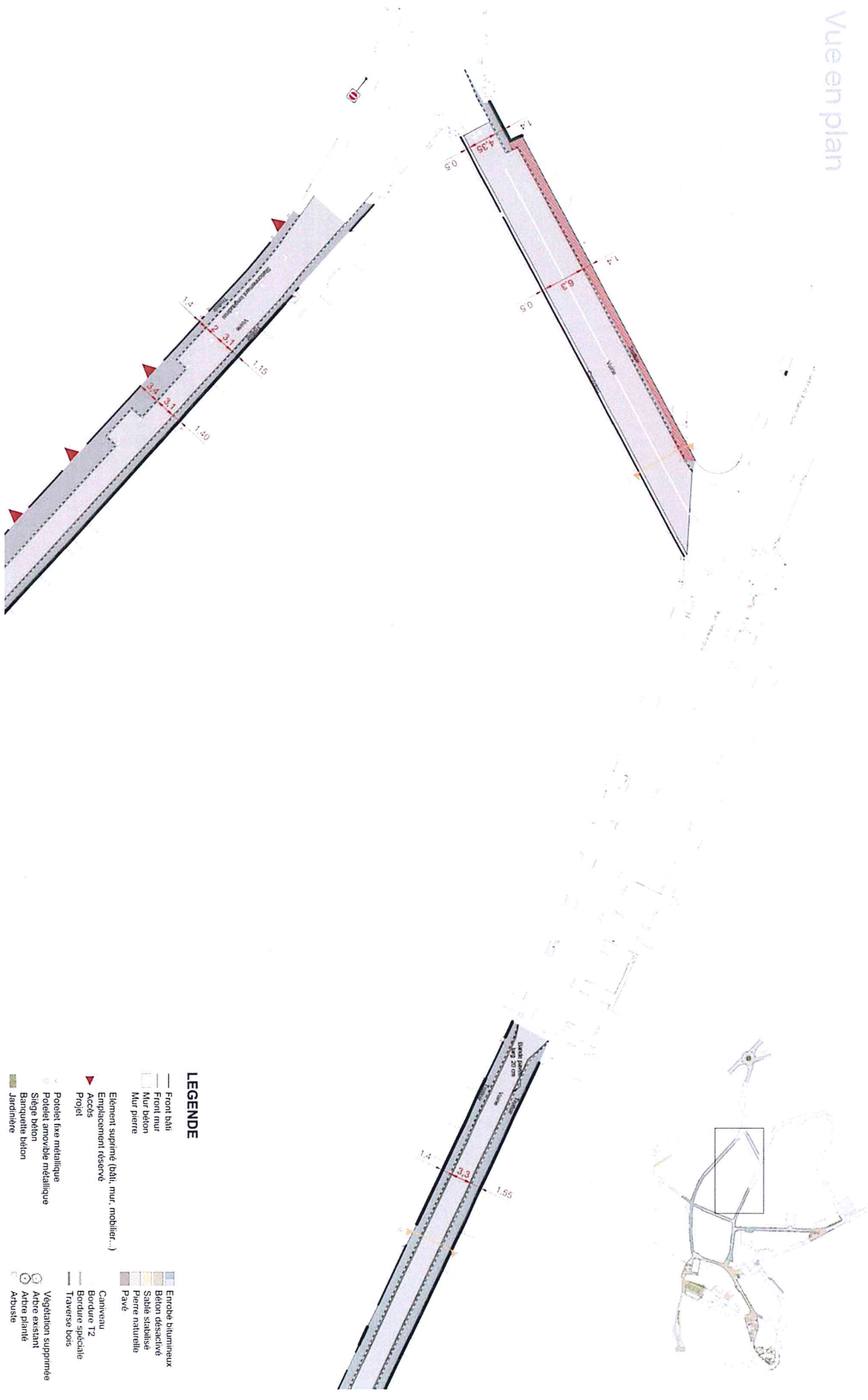
- Gérer la complexité du carrefour d'entrée de ville
- Assurer le rôle de déviation de la RD4 actuelle (rue de la Cour Denis, rue de Lyon) afin d'apaiser le centre-bourg
- Assurer les continuités piétonnes et cyclables entre les quartiers résidentiels et les équipements publics (Escap'ad)
- Assurer la desserte d'une potentielle zone d'activités au Sud

Propositions d'aménagement

- Carrefour giratoire calibré selon le rôle de chacune des branches
- Création d'une voie verte mixte (cycles et piétons) de 3 m de large au Nord de la RD81
- Création d'un cheminement doux de 2,5m de large menant à Escap'ad (raccorde-ment au projet de la commune)
- Elargissement du trottoir Nord permettant une continuité piétonne confortable entre les écoles et les équipements publics (1,4m minimum, jusqu'à 5,2m au niveau du carrefour) intégrant la piste cyclable

3. Montée des Saignes, rues Sébastopol et de la Grange Thival

Vue en plan



3. Montée des Saignes, rues Sébastopol et de la Grange Thival

Le projet

Objectifs

- Assurer le rôle de déviation de la RD4 actuelle (rue de la Cour Denis, rue de Lyon) afin d'apaiser le centre-bourg (pour la montée des Saignes)
- Assurer les continuités piétonnes rues Sébastopol et de la Grange Thival (itinéraire emprunté notamment par les écoliers)
- Répondre à une demande de stationnement dans un secteur résidentiel

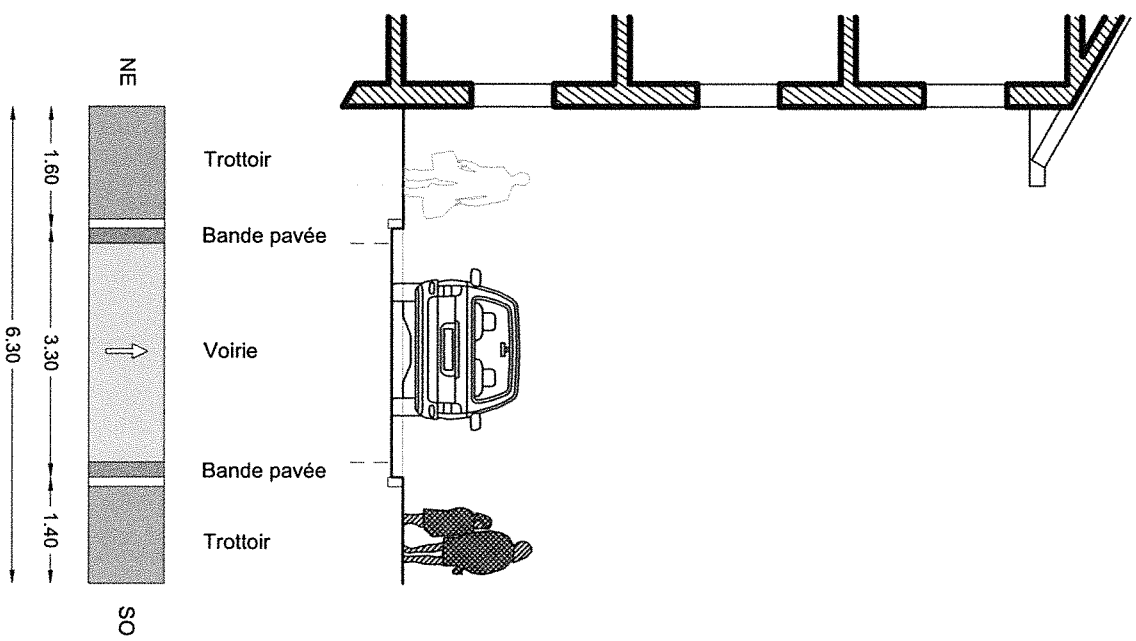
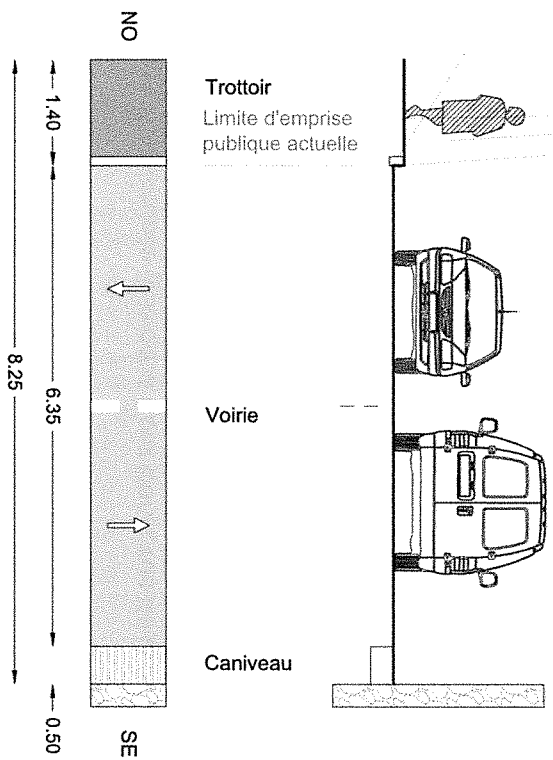
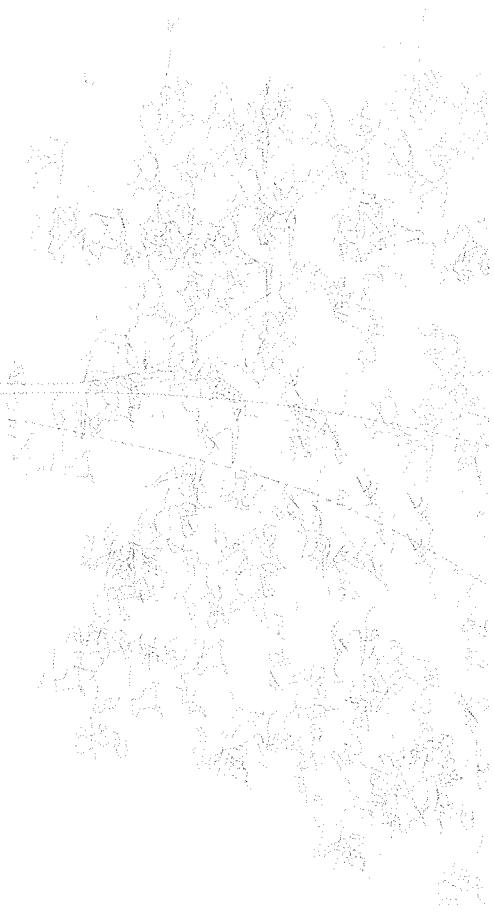
Propositions d'aménagement

- Élargissement de la montée des Saignes pour assurer le rôle de déviation de la RD4 et créer un cheminement piéton confortable - cf coupe p.23
L'emprise totale actuelle est de 6,85m et l'aménagement est dépourvu de trottoir. Le projet prévoit une emprise totale de 8,25 m nécessitant donc l'acquisition d'une bande de 1,4 m côté Nord-Ouest pour la création d'un trottoir confortable.
- Mise en sens unique du tronçon Est de la rue Sébastopol (après l'accès au parking des logements collectifs) et conservation du sens unique de la rue de la Grange Thival pour des raisons de continuité piétonne et d'offre de stationnement
- Le tronçon en sens unique de la rue Sébastopol permet le passage d'Ouest en Est et est calibrée à 3,3 m pour permettre la livraison des magasins situés dans cette rue. Une bande pavée de chaque côté de la voirie permet de la réduire visuellement. Deux trottoirs confortables sont créés, celui au Sud étant d'une largeur fixe de 1,4m et celui au Nord d'une largeur variable (minimum 1,5m) puisque dominant sur les commerces. Il permet ainsi la déambulation aisée des clients, facilite les manœuvres des véhicules,... - cf coupe p.23
- La rue de la Grange Thival garde le sens unique actuel. Cette rue a un foncier particulièrement contraint par le bâti resserré. La voirie est donc calibrée à 3,1 m et le cheminement piéton permettant de rejoindre les équipements publics de manière sécurisée est situé côté Sud (pour sécuriser la dépose des écoliers notamment - trottoir côté passager).

3. Montée des Saignes, rues Sébastopol et de la Grange Thival

Coupe de principe | montée des Saignes

Coupe de principe | rue Sébastopol



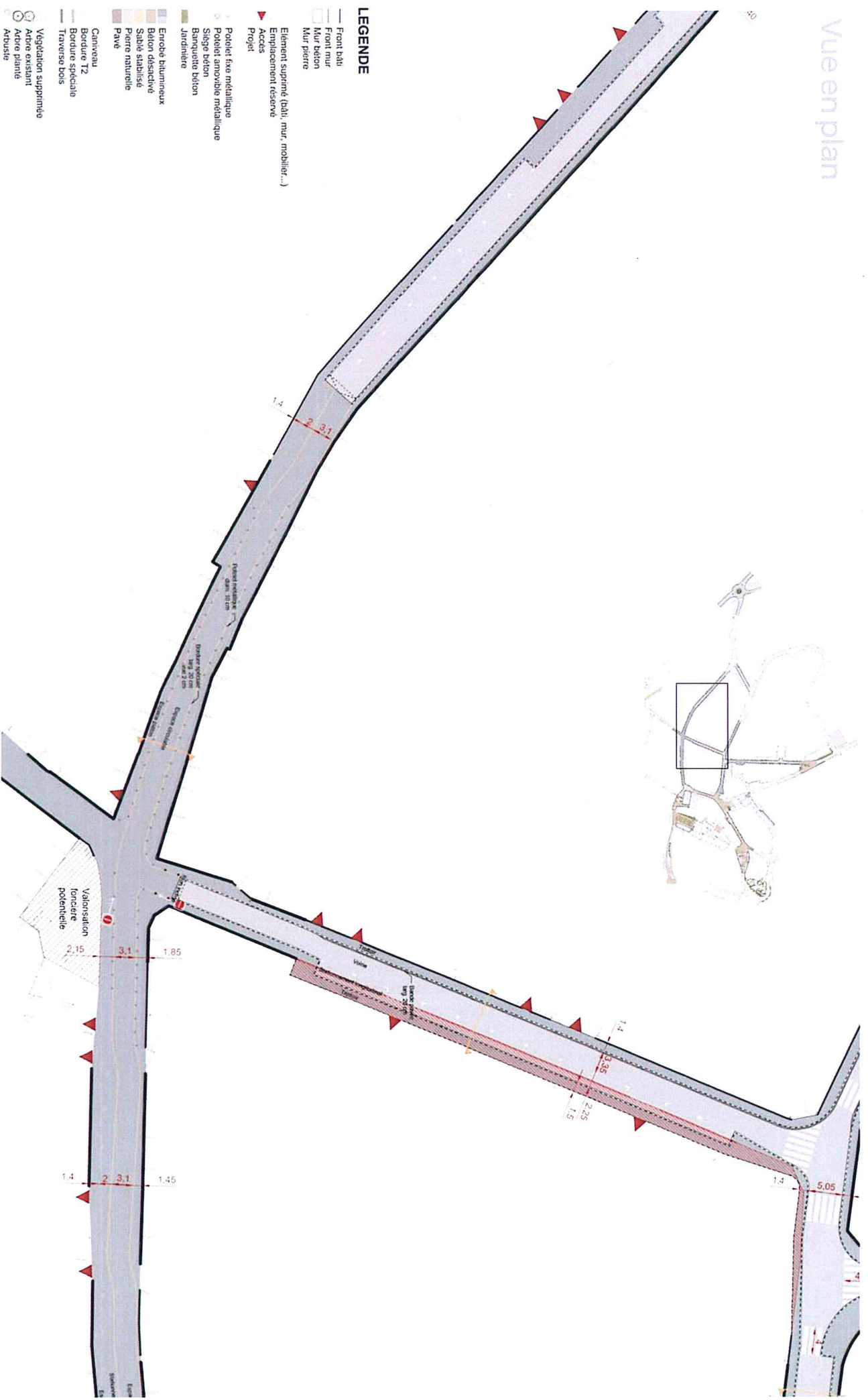


ARTER

ÉTUDES URBAINES ET DÉPLACEMENT - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG - SAINT LAURENT-DE-CHAMOUSSET

4. Rue de la Grange Thival et montée de la Galène

Vue en plan



4. Rue de la Grange Thival et montée de la Galène

Le projet

Objectifs - Grange Thival

- Assurer les continuités piétonnes rues de la Grange Thival et montée de la Galène (itinéraire emprunté notamment par les écoliers)
- Sécuriser le secteur sensible par la présence de l'école et des flux qu'elle génère
- Répondre à une demande de stationnement aux heures d'entrée/sortie de l'école

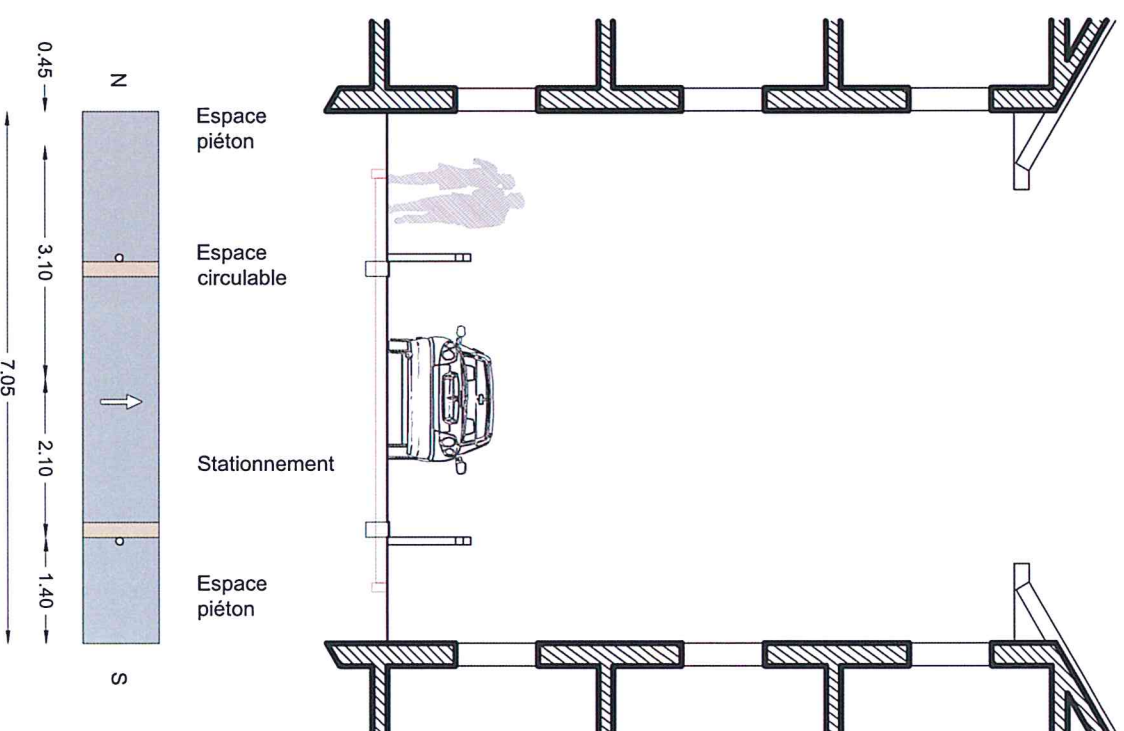
Aménagements proposés

- Mise en sens unique de la rue de la Grange Thival (tronçon Est) et de la montée de la Galène pour des raisons de continuité piétonne et d'offre de stationnement
- Création d'un cheminement piéton confortable permettant de relier Escapad et les écoles. Lors de nos relevés in situ, la demande en stationnement était forte sur la totalité de la rue de la Grange Thival et les places n'étaient pas matérialisées, générant parfois un stationnement illicite gênant, surtout pour les piétons. Lorsque cela est possible, des places de stationnement sont créées (cf coupe ci-contre).
- Par ailleurs, l'acquisition du foncier au niveau du croisement pourrait faire l'objet d'un projet de parking permettant d'augmenter l'offre de stationnement dans ce secteur ainsi que la sécurisation de la dépose des écoliers.

Le tronçon Est de la rue de la Grange Thival permet le sens unique d'Est en Ouest (comme le tronçon Ouest). Son rétrécissement à 3,1 m permet d'élargir les trottoirs au niveau de l'intersection et de sécuriser les flux piétons.

- La sensibilité du secteur implique différentes mesures :
- la création d'un plateau traversant réglementé en zone 30 afin de casser les vitesses pratiquées dans ce secteur sensible et donc de sécuriser les traversées qui peuvent s'effectuer de manière confortable
- la séparation des espaces circulables/piétons afin d'éviter le stationnement illicite sur les espaces généreux et sécuriser les usagers les plus vulnérables
- la piétonnisation de la montée du Pêcher qui peut s'envisager de manière permanente ou ponctuelle lors des entrées/sorties de l'école

Coupe de principe | rue de la Grange Thival



4. Rue de la Grange Thival et montée de la Galène

Le projet

Coupe de principe | montée de la Galène

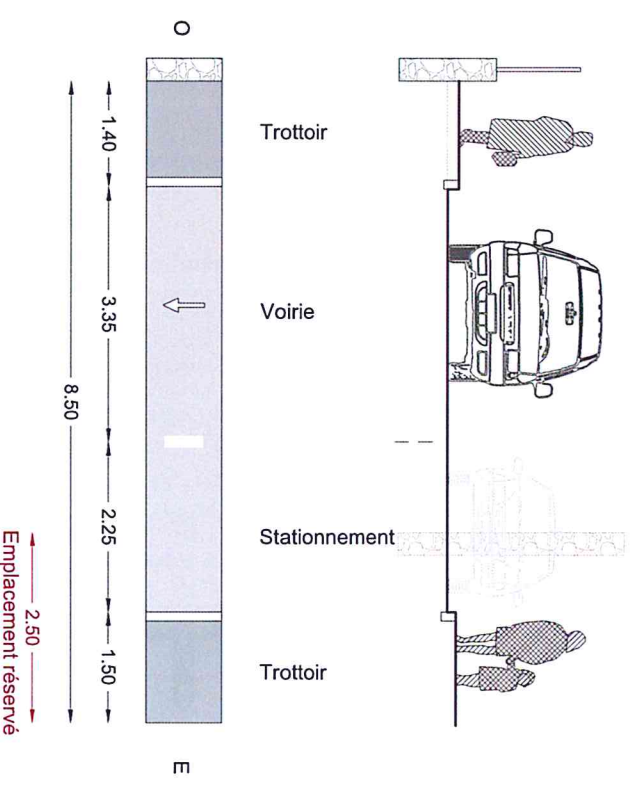
Objectifs - Galène

- Assurer les continuités piétonnes de la Montée de la Galène (itinéraire emprunté notamment par les écoliers)
- Sécuriser le secteur sensible par la présence de l'école et des flux qu'elle génère
- Répondre à une demande de stationnement aux heures d'entrée/sortie de l'école

Propositions d'aménagement

- Mise en sens unique descendant de la montée de la Galène permettant de créer deux trottoirs confortables ainsi que des places de stationnement côté Est (en plus grand nombre que côté Ouest)
- La voirie est légèrement surdimensionnée pour permettre le stationnement longitudinal et en pente de façon aisée (pour des questions de manoeuvre).

L'emprise actuelle est de 6 m et l'aménagement est dépourvu de trottoir. Le projet prévoit une emprise totale de 8,5 m et nécessite donc l'acquisition d'une bande de 2,5 m côté Est (cf coupe ci-contre).



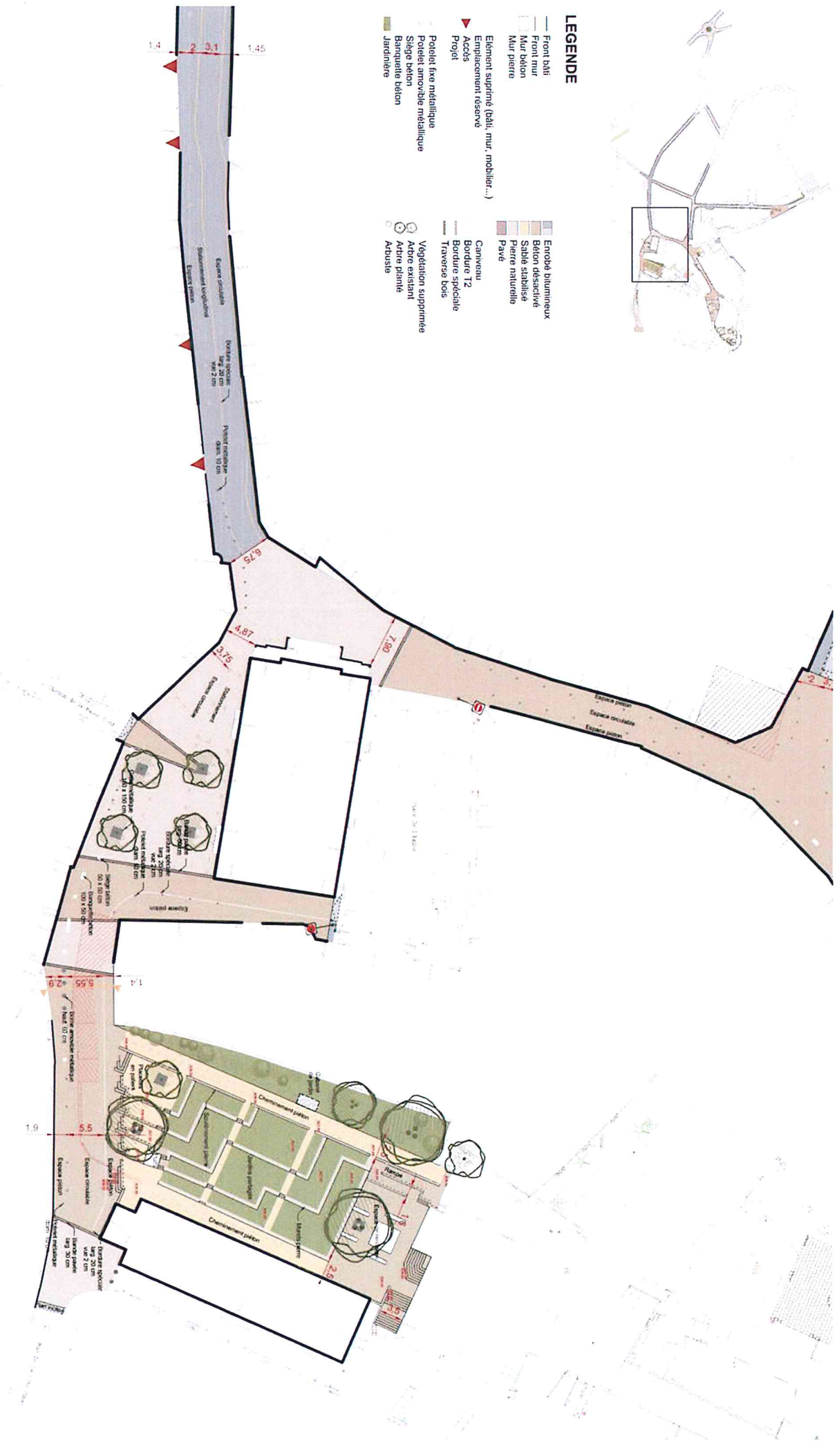


5. Place de l'Église et jardins de la cure

Vue en plan



- LEGENDE**
- Front bâti
 - Front mur
 - Mur béton
 - Mur pierre
 - Element supprimé (bâti, mur, mobilier...)
 - Emplacement réservé
 - Accès
 - Projet
 - Potentiel fixe métallique
 - Potentiel amovible métallique
 - Siège béton
 - Bancquette béton
 - Jardinière
 - Erosion bitumineux
 - Béton désactivé
 - Sable stabilisé
 - Pierre naturelle
 - Pavé
 - Caniveau
 - Bordure T2
 - Bordure spéciale
 - Traverse bois
 - Végétation supprimée
 - Arbre existant
 - Arbre planté
 - Arbuste



Le projet

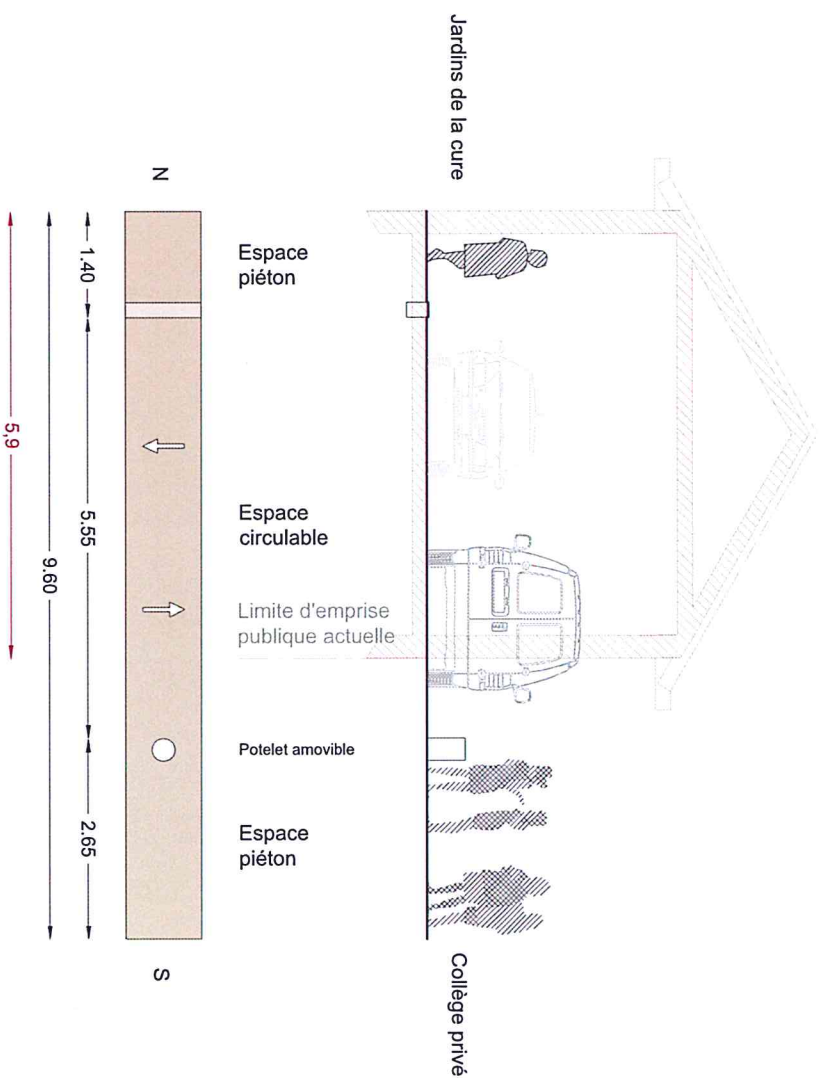
Coupe de principe | rue Froide

Objectifs

- Assurer les continuités piétonnes rue de la Grange Thival ainsi que les liaisons entre le centre-bourg et les jardins de la mairie et plus largement le secteur de la halle au veau
- Répondre à une demande de stationnement dans un secteur résidentiel
- Empêcher l'augmentation des vitesses rue de la Grange Thival en raison du sens unique
- Valoriser le centre-bourg
- Sécuriser et valoriser l'entrée du collège

Aménagements proposés

- Tracé sinueux de la voirie et installation de mobiliers type potelets pour ralentir les automobilistes et éviter le stationnement illicite sur les espaces le permettant (largeur supérieure à 1,6 m)
- Sens unique conservé rue de l'Église et mise en sens unique de la rue derrière l'église permettant l'accès du Nord au Sud dans le but de permettre les liaisons piétonnes confortables ainsi que de mieux gérer les flux automobiles
- Valorisation du centre par :
 - un travail des revêtements (qualitatifs - pierre, pavage, béton désactivé) de l'espace public
 - une zone de rencontre où le piéton est prioritaire en raison des pincements créés par le bâti au niveau des croisements et ne permettant pas et le croisement de deux véhicules et un cheminement piéton confortable. Ceci a également pour effet d'atténuer l'effet routier.
 - la réorganisation des places de stationnement et l'installation de mobiliers type bancs pour atténuer l'effet parking et diversifier les usages (espace d'attente des collégiens)
- Sécurisation du parvis par la proposition de démolition du pignon de la maison du curé. Cette démolition permettrait l'acquisition de 5,9 m de foncier et d'assurer des liaisons piétonnes confortables de part et d'autre de l'espace circulaire délimité par le travail du calepinage ainsi que du mobilier urbain. Elle rend également possible l'accès aux livraisons du collège qui aujourd'hui se fait de manière très compliquée (manœuvres en marche arrière,...)



Le projet

Objectifs - Jardins de la cure

- Valorisation du foncier
- Renforcement de lieu de vie du bourg (terrain de boule lyonnaise, halle au veau, restaurant scolaire...)
- Amélioration des continuités piétonnes

Propositions d'aménagement

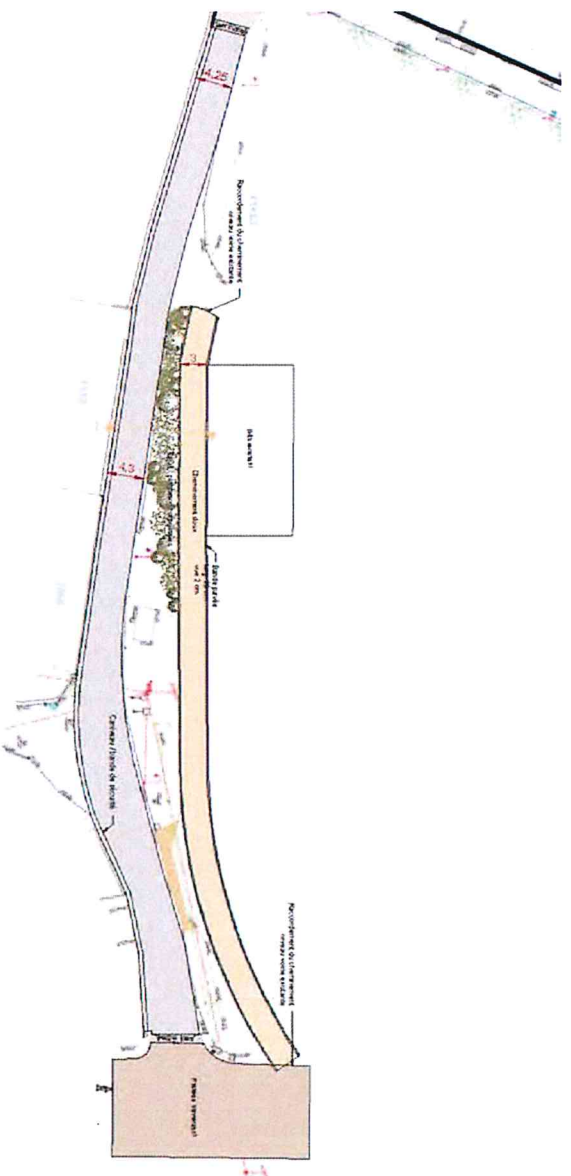
- Aménagement des jardins de la Cure en espace public dans la continuité des jardins de la mairie, offrant un espace de détente aux usages variés. Il est composé d'un espace central de jardins partagés organisés en pailers et bordés par deux placettes au Nord et au Sud et connectées par un chemin aux normes d'accessibilité PMR à l'Est et un chemin accessible par les véhicules de livraison et d'entretien au Nord. La proximité du collège et la présence des salles Jeanne d'Arc et Boiron ainsi que du restaurant scolaire autour de ces jardins favorisent les liens sociaux intergénérationnels.
- Liaison piétonne plus affirmée entre l'arrêt de bus et le collage avec suppression d'une partie du parking de la mairie reporté sur la parking de la halle au veau (accès livraison et secours maintenu)



PROPOSITIONS

6. Rue de la Côte Pinay

Vue en plan



LEGENDE

- Front bâti
- Front mur
- Mur béton
- Mur pierre
- Elément supprimé (bâti, mur, mobilier...)
- ▲ Emplacement réservé
- ▲ Accès
- Projet
- Potelet fixe métallique
- Potelet amovible métallique
- Siège béton
- Benquette béton
- Jardinière
- Enrobé bitumineux
- Béton désactivé
- Sable stabilisé
- Pierre naturelle
- Pavé
- Carniveau
- Bordure T2
- Bordure spéciale
- Traverse bois
- Végétation supprimée
- Arbre existant
- Arbre planté
- Arbuste

Le projet

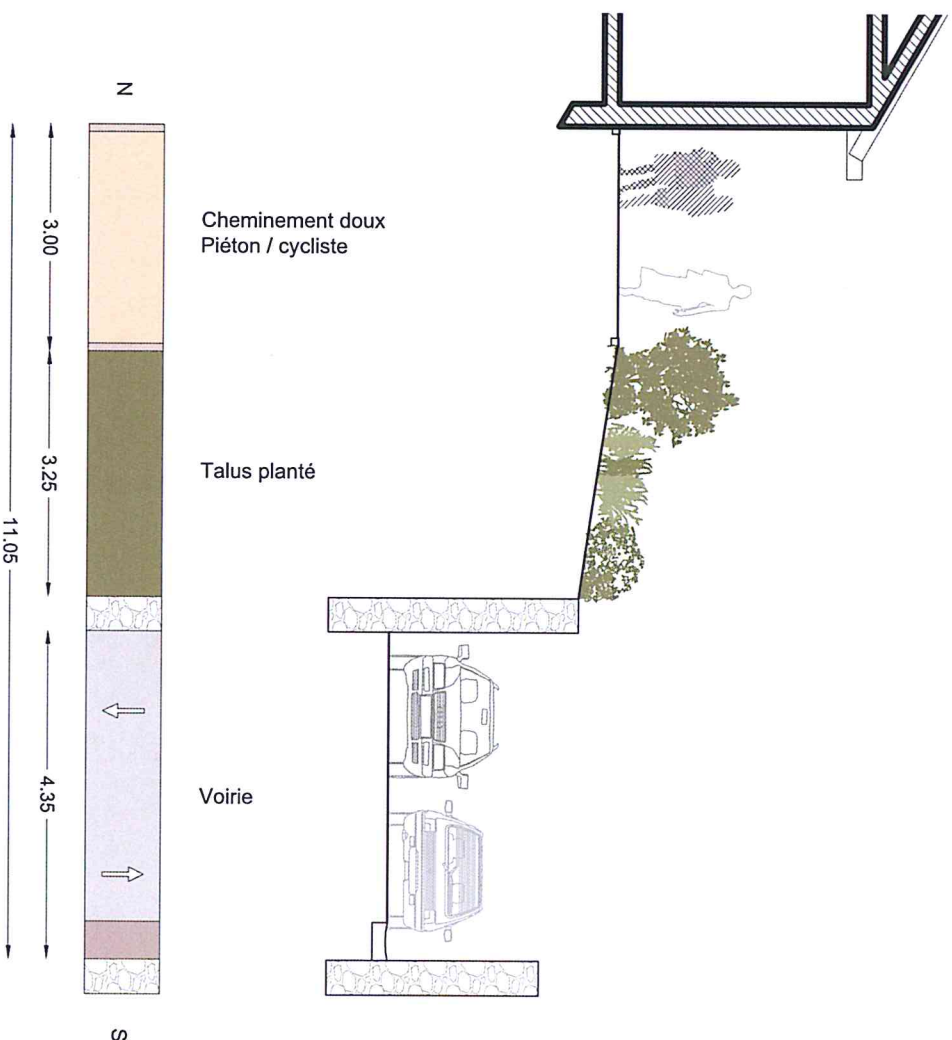
Objectifs - Côte Pinay

- Sécuriser les flux piétons
- Faciliter l'accessibilité automobile
- Diminuer les vitesses pratiquées sur la RD81
- Améliorer la sécurité du carrefour de la RD81 et de la rue de la Côte Pinay

Propositions d'aménagement

- Cheminement piéton d'une largeur de 3 m le long du parking de la halle au veau, en surplomb de la rue de la Côte Pinay, séparant les flux piétons et automobiles et plantations arbustives afin d'habiller le talus et d'accompagner la promenade - cf coupe ci-contre
- Élargissement de la voirie grâce à l'acquisition du foncier au Nord (au niveau des jardins). Son calibrage à 5,5 m (si le foncier de la voirie actuelle est disponible) permet le croisement de 2 voitures alors qu'il ne le permet pas aujourd'hui.
- Plateau traversant au croisement de la RD81 et de la rue de la Côte Pinay permettant de réduire les vitesses pratiquées sur la route départementale tout en sécurisant le carrefour (mauvaise visibilité)

Coupe de principe | rue de la Côte Pinay

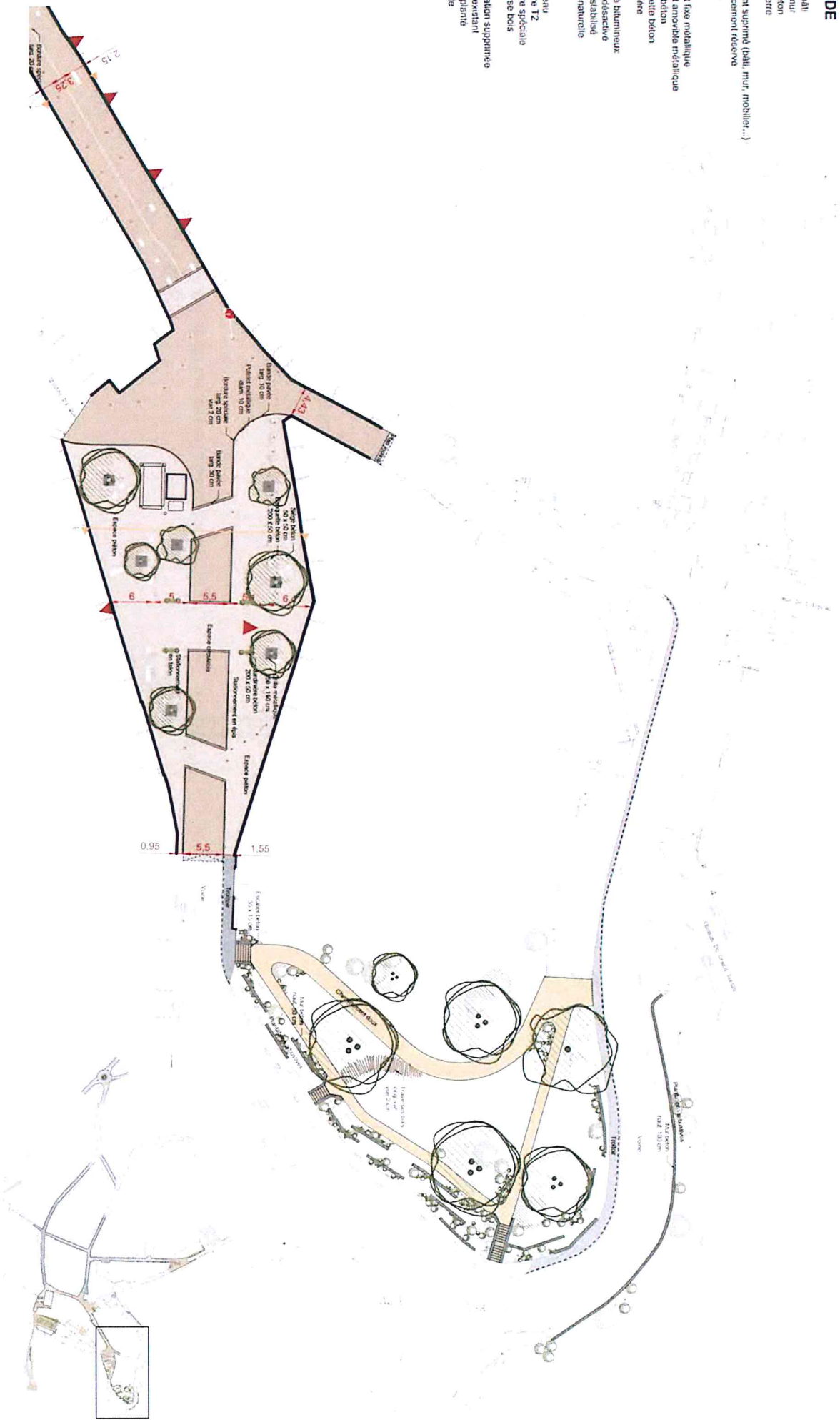


7. Parc du grand cèdre et place Neuve

Vue en plan

LEGENDE

- Front dallé
- Front mur
- Mur béton
- Mur pierre
- ▲ Emplacement réservé
- ▲ Accès
- ▲ Projet
- Poteret fixe métallique
- Poteret amovible métallique
- Siège béton
- Banquette béton
- Jardièrerie
- Enrobé bitumineux
- Béton désactivé
- Sable stabilisé
- Pierre naturelle
- Pavé
- Carrousel
- Bordure T2
- Bordure spéciale
- Traverse bois
- Végétation supprimée
- Arbre existant
- Arbre planté
- Arbuste



Le projet

Objectifs

- Marquer l'entrée de ville
- Valoriser et améliorer l'accessibilité du parc du grand cèdre
- Sécuriser les liaisons piétonnes jusqu'à l'arrêt de bus
- Valoriser la place Neuve et son patrimoine
- Conserver une bonne accessibilité aux commerces alentours

Propositions d'aménagement

- Aménagement des talus le long de l'avenue des 4 Cantons ainsi que ceux du parc du grand cèdre avec un jeu de murets d'une hauteur de 50 cm et des plantations basses type vivaces disposées au pied ou au-dessus des murets. Les murets peuvent servir de support pour le nom de la commune ou pour toute manifestation ayant lieu dans le village - cf perspective p.37
- Abattage d'arbustes denses obstruant la visibilité au sein du parc et plantation d'arbres, petits arbustes et vivaces au feuillage léger pour rendre le parc plus agréable sans le fermer
- Création de plusieurs liaisons améliorant l'accessibilité du parc
 - un cheminement direct depuis l'avenue des 4 Cantons jusqu'à l'arrêt de bus
 - un chemin de déambulation au sein du parc reliant l'avenue des 4 Cantons et la place Neuve
 - un chemin surplombant la voirie, en crête de talus et permettant d'établir une distance entre le piéton et la circulation
- Valorisation de la place Neuve par :
 - un travail des revêtements (qualitatifs - pierre, pavage, béton désactivé) de l'espace public pour atténuer l'effet routier et valoriser le bâtiment de la bascule
 - une zone de rencontre où le piéton est prioritaire pour marquer l'entrée de ville, réduire les vitesses et faciliter les traversées entre les résidences et commerces de part et d'autre de la voirie
 - la réorganisation des places de stationnement permettant d'en créer deux supplémentaires
 - l'installation de potelets pour empêcher le stationnement illicite ainsi que de mobiliers type bancs et sièges pour permettre aux usagers de profiter du lieu - cf coupe p.38 et perspective p.39

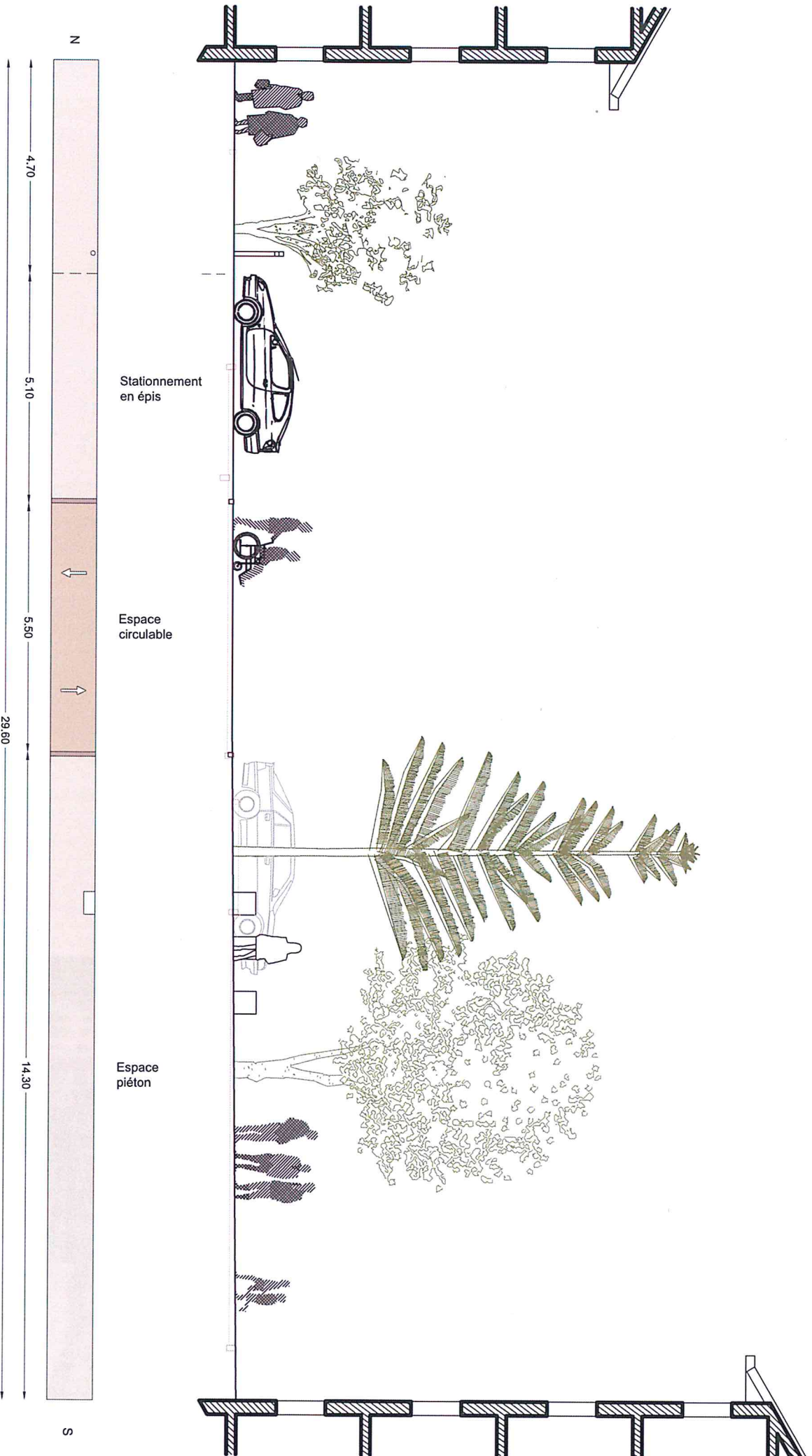
7. Parc du grand cèdre et place Neuve

Vue en perspective | Parc du grand cèdre



7. Parc du grand cèdre et place Neuve

Coupe de principe | place Neuve



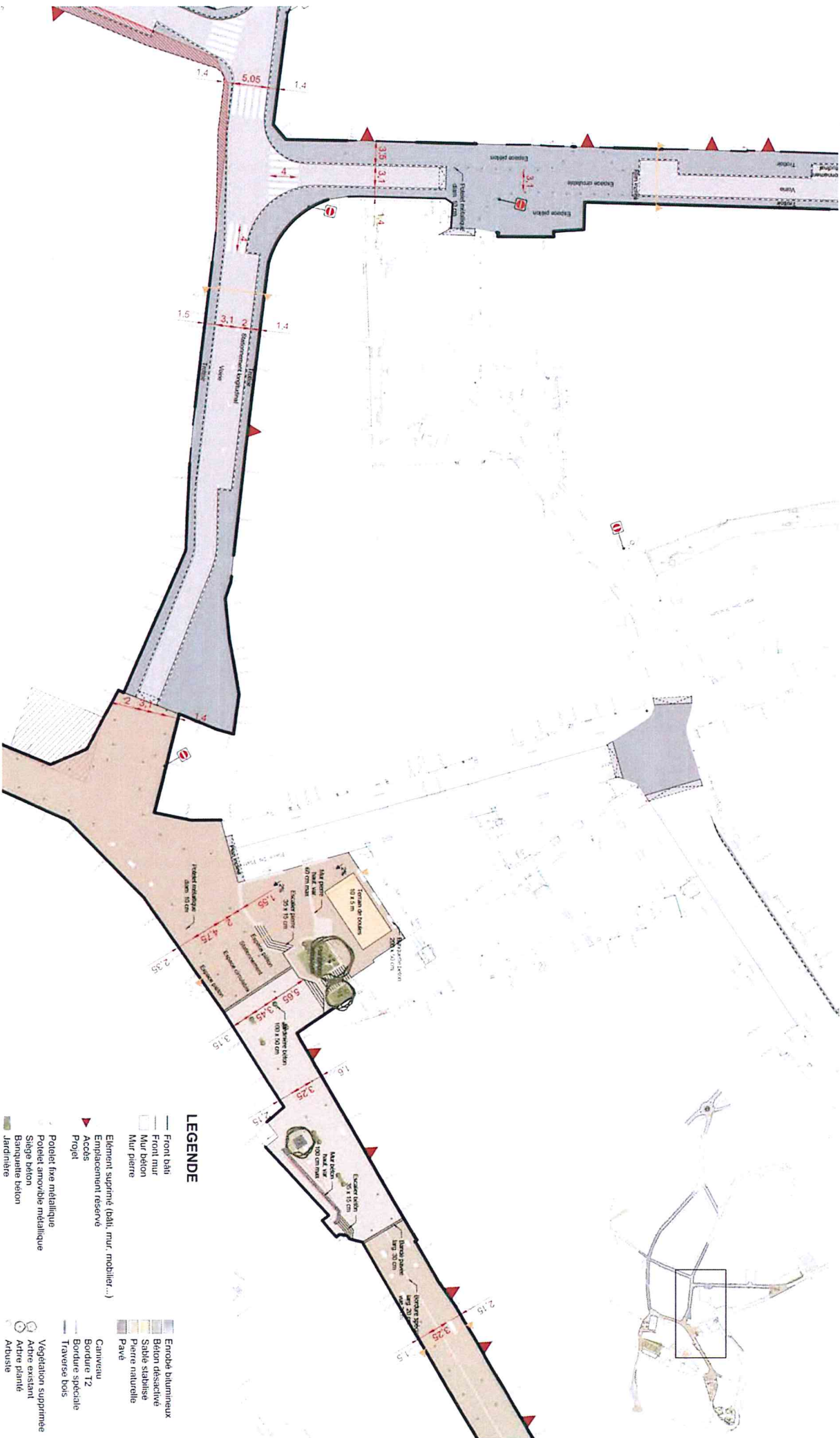
7. Parc du grand cèdre et place Neuve

Vue en perspective - place Neuve



8. Rues de Lyon, de la Cour Denis et place du Plâtre

Vue en plan



LEGENDE

- Front bât
- Front mur
- Mur béton
- Mur pierre
- Emplacement supprimé (bâti, mur, mobilier...)
- Emplacement réservé
- Accès
- Projet
- Poterlet fixe métallique
- Poterlet amovible métallique
- Siège béton
- Banquette béton
- Jardinière
- Enrobé bitumineux
- Béton désactivé
- Sable stabilisé
- Pierre naturelle
- Pavé
- Caniveau
- Bordure T2
- Bordure spéciale
- Traverse bois
- Vegetation supprimée
- Arbre existant
- Arbre planté
- Arbuste

8. Rues de Lyon, de la Cour Denis et place du Plâtre

Le projet

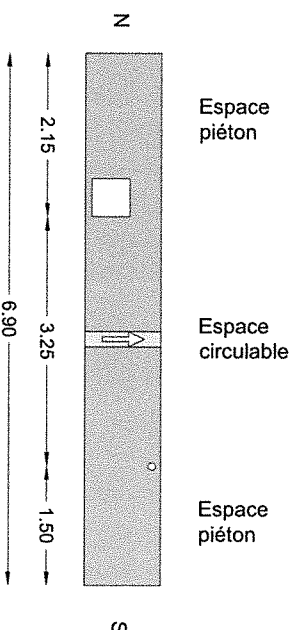
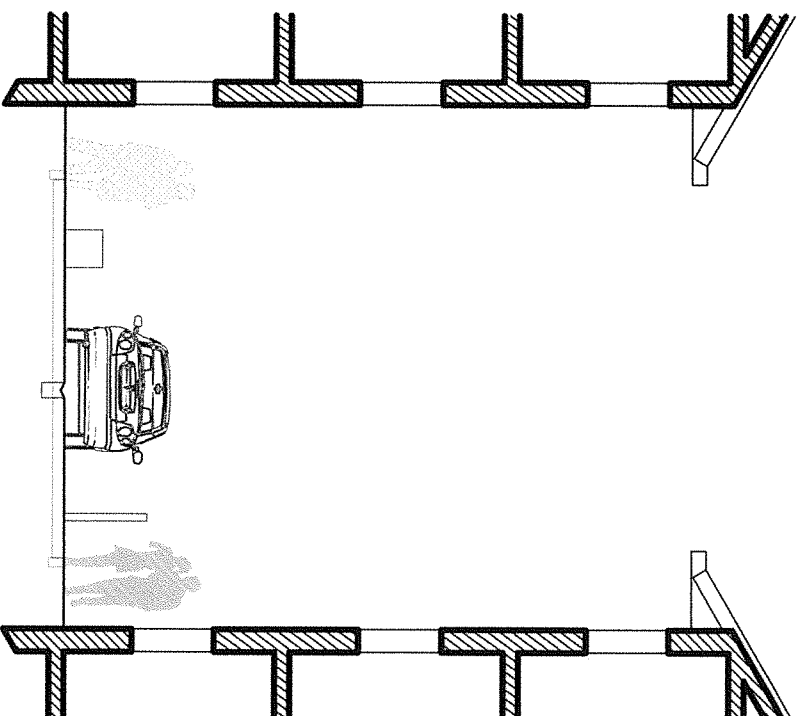
Coupe de principe | rue de Lyon

Objectifs

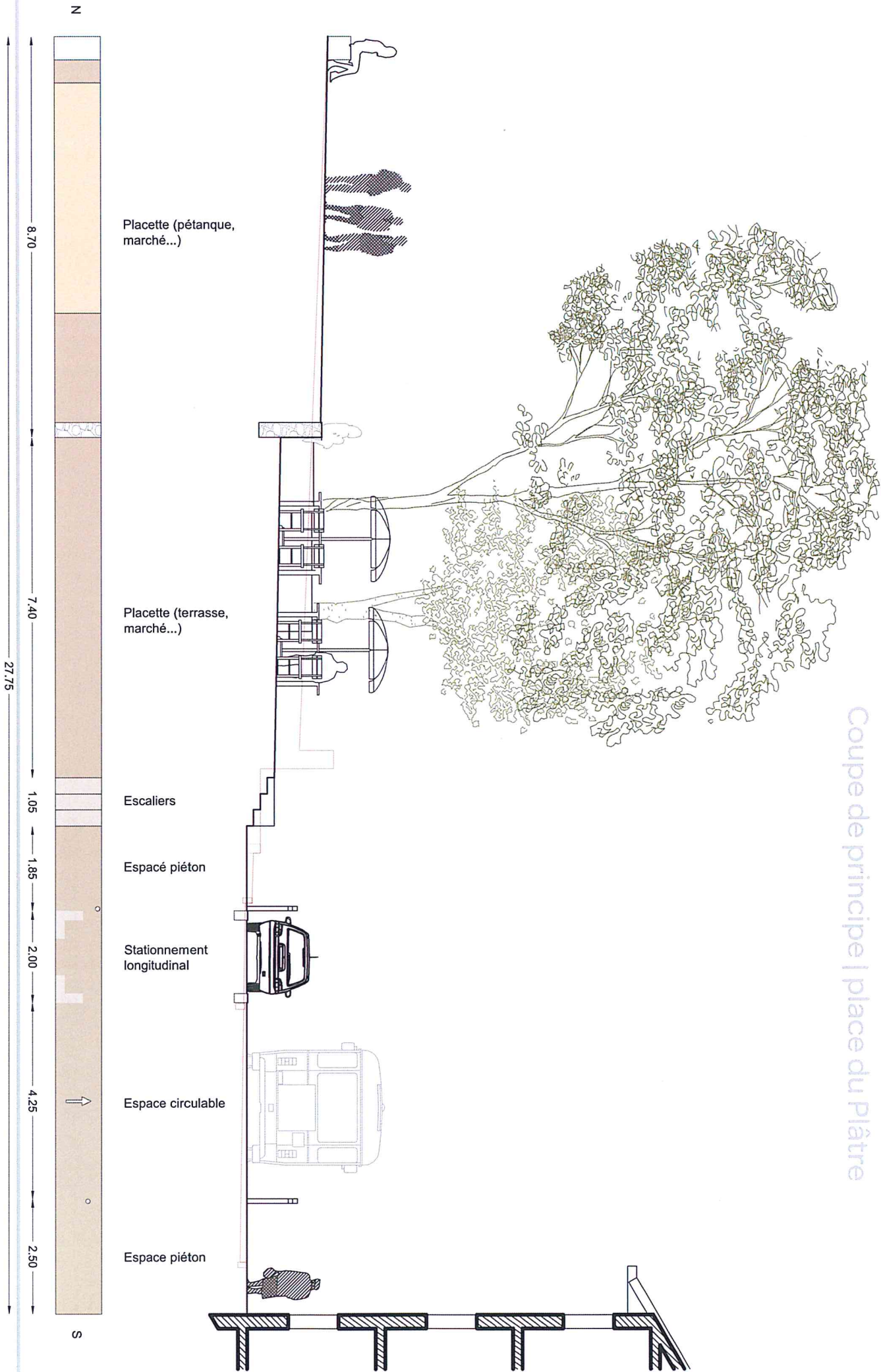
- Redonner de la visibilité et valoriser la place du Plâtre
- Améliorer l'accessibilité des commerces rue de Lyon
- Conserver l'accessibilité des commerces de proximité (arrêts minute)
- Assurer les continuités piétonnes rue de la Cour Denis (itinéraire reliant les quartiers résidentiels au centre-bourg et emprunté notamment par les écoliers)
- Répondre à une demande de stationnement liée à la proximité du centre et la présence des commerces et services

Propositions d'aménagement

- Valorisation de la place du Plâtre (espace central) et de ses abords par :
 - un travail des revêtements (qualitatifs - pierre, pavage, béton désactivé) de l'espace public pour atténuer l'effet routier et valoriser les commerces
 - une zone de rencontre où le piéton est prioritaire pour marquer la sensibilité du lieu liée à la présence des commerces. Elle permet donc de réduire les vitesses et de sécuriser les traversées piétonnes
 - le désenclavement de la partie basse de la place par la création de deux paliers d'une hauteur maximum de 70 cm et une pente de 2% permettant la multiplicité des usages (terrasses, terrain de boules, installation des forains lors du jour de marcher, manifestations,...) et une meilleure perception de l'espace depuis la rue de Lyon. L'escalier est distancé des toilettes publiques par un massif planté. - cf coupe p.44 et perspectives p.46 et 47
 - végétalisation de l'espace par deux massifs ainsi que des jardinières
- Mise en sens unique de la rue de Lyon d'Ouest en Est pour permettre les continuités piétonnes de chaque côté de la rue et une meilleure accessibilité aux commerces.
- Principe de zone de rencontre élargi à la rue de Lyon en raison de la présence des commerces de chaque côté de la rue. Les traversées peuvent se effectuer en tout point par la priorité donnée aux piétons
- Tracé sinueux de la voirie et installation de mobiliers type potelets pour ralentir les automobilistes, empêcher le stationnement illicite et permettre aux usagers de s'asseoir (calibrage de la voirie à 3,25 m) - cf coupe ci-contre
- Mise en sens unique de la rue de la Cour Denis pour des raisons de continuité piétonne et d'offre de stationnement (permet de compenser les places supprimées sur la place du Plâtre) - cf coupes p.47.



Coupe de principe | place du Plâtre



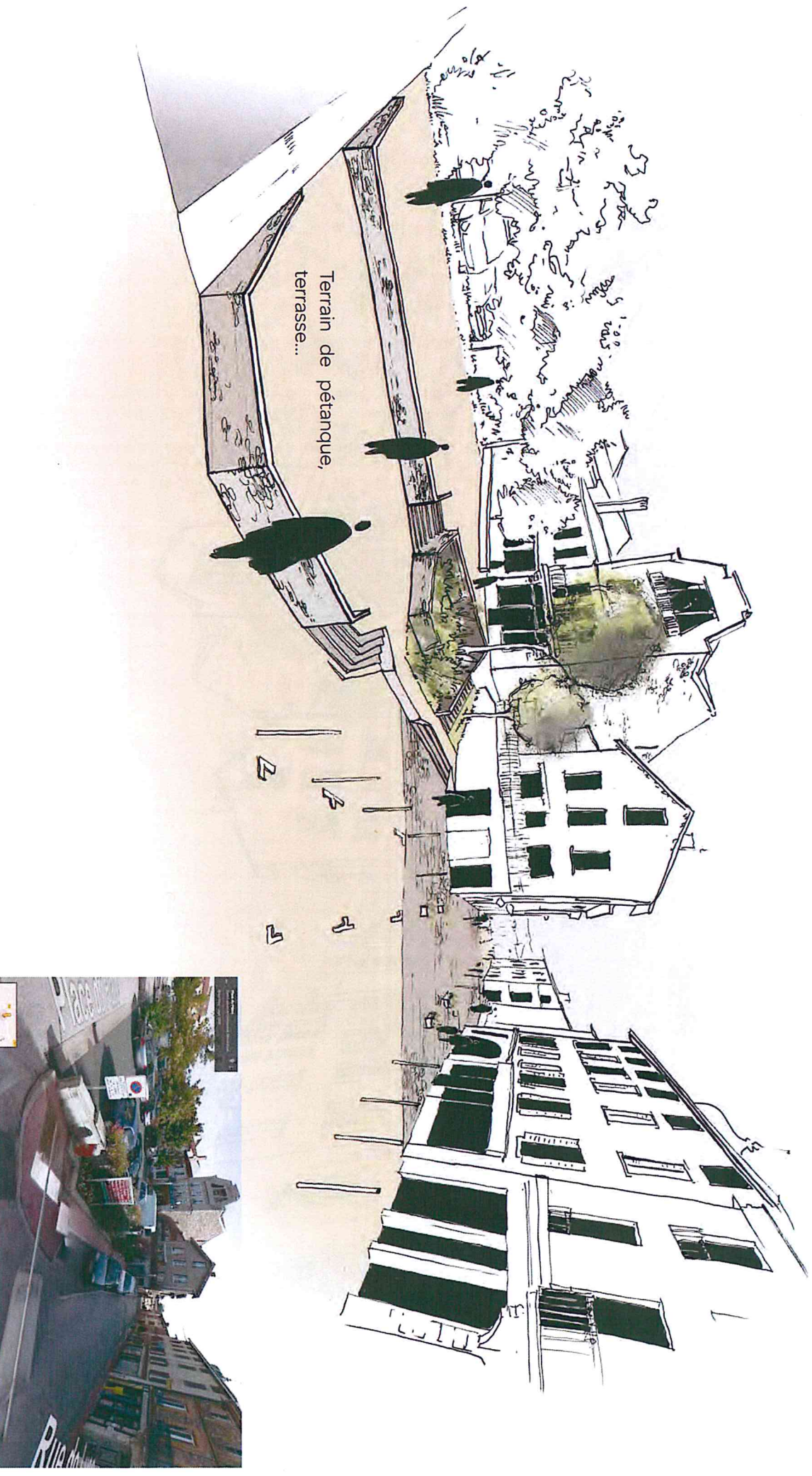
8. Rues de Lyon, de la Cour Denis et place du Plâtre

Vue en perspective | place du Plâtre à court terme



8. Rues de Lyon, de la Cour Denis et place du Plâtre

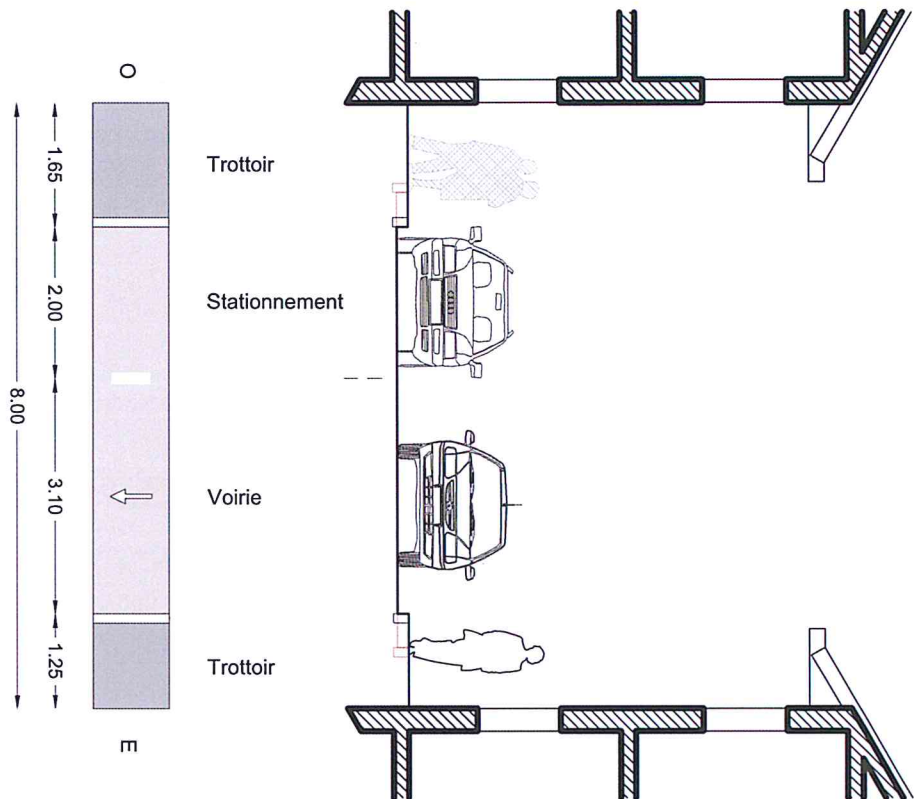
Vue en perspective | place du Plâtre à long terme



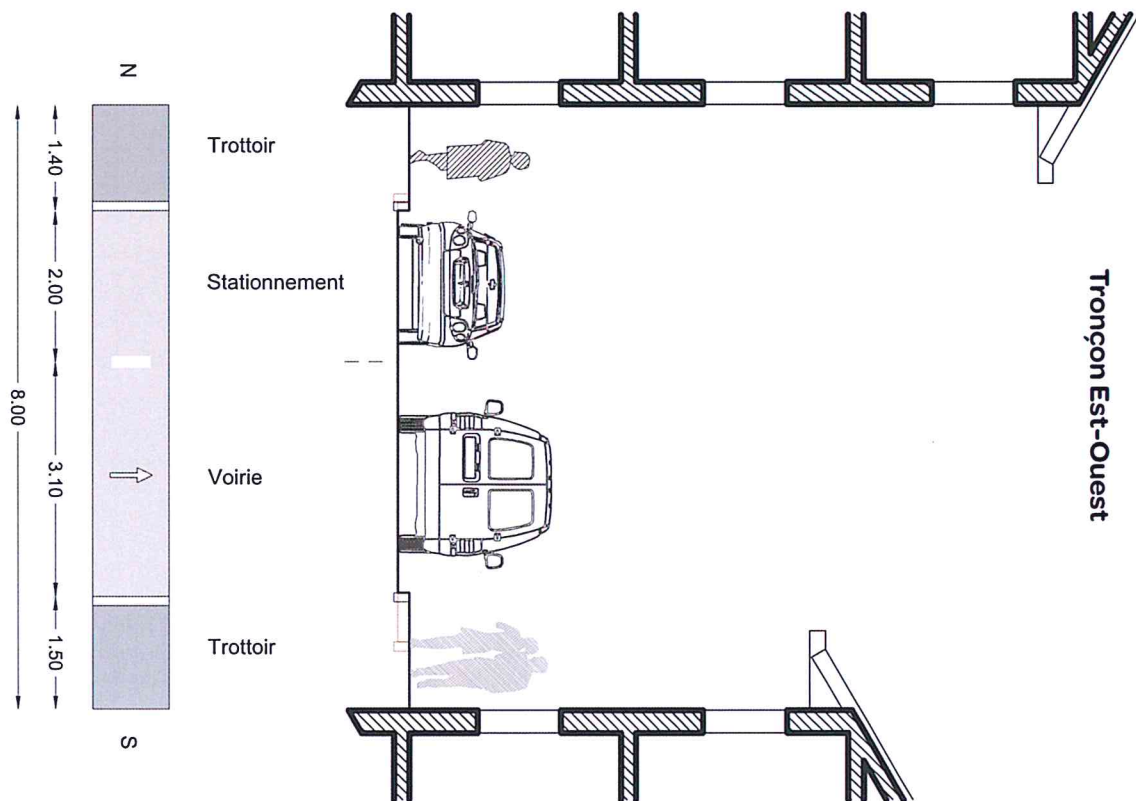
8. Rues de Lyon, de la Cour Denis et place du Piâtre

Coupes de principe | rue de la Cour Denis

Tronçon Nord-Sud

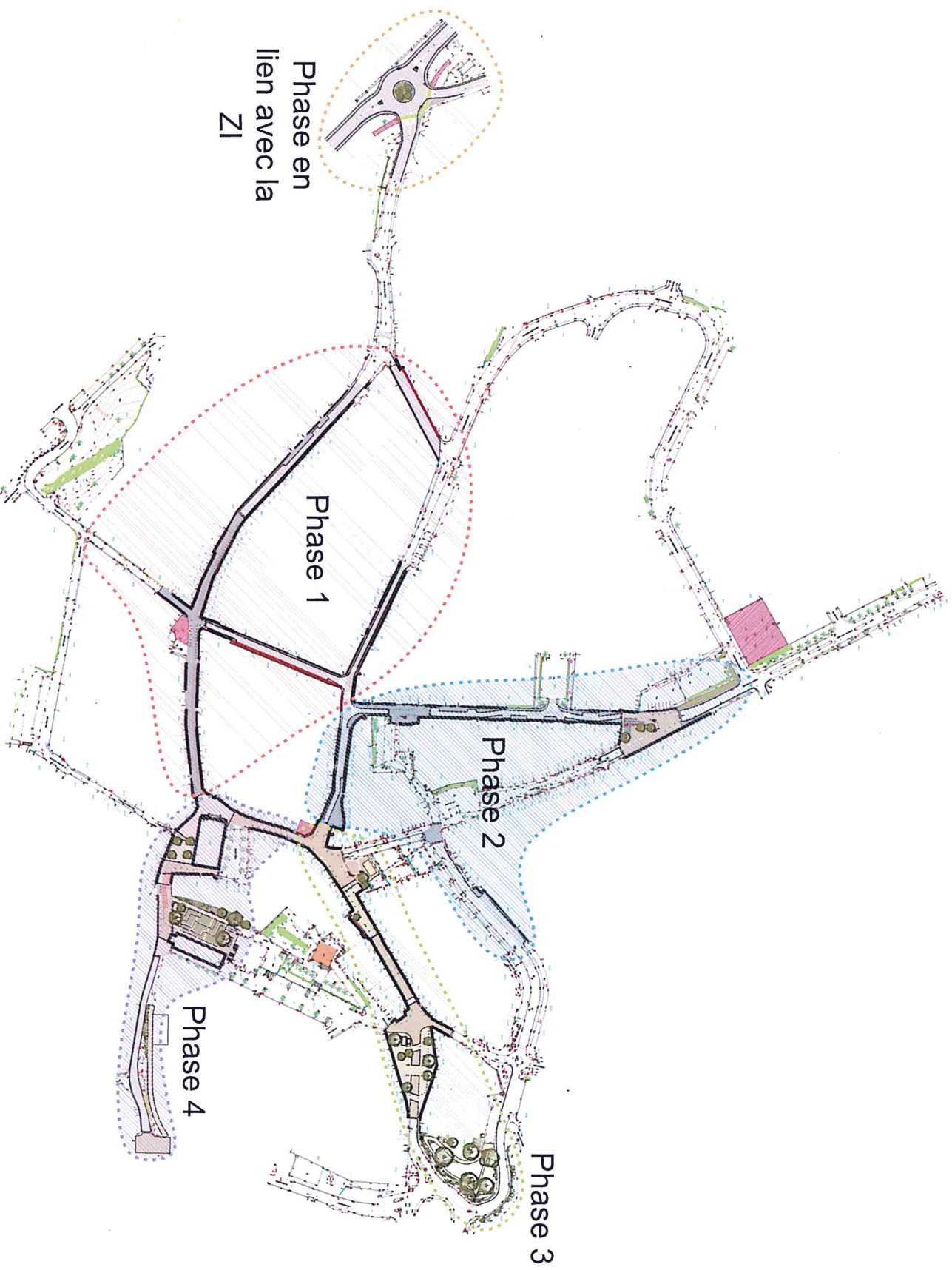


Tronçon Est-Ouest



Bilan du stationnement

	Nb de places actuelles	Nb de places projetées	Nb de places créées
Secteur Grange Thival / Montée de la Galène	6 marquées + 31 non marquées = 37	40	3 + stationnement potentiel avec le projet devant l'école
Axe Cour Denis Nord-Sud	0	8	8
Secteur centre	20	21	1
Secteur Place Neuve	10	15	5
Rue des Roches (Nord)	0	3	3
		TOTAL	20 minimum





ARTER

paysage | urbanisme | mobilité